



ville de vitry sur seine

RAPPORT ANNUEL 2009

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Présenté par Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine au Conseil Municipal du 17/11/2010.

Rapport à la disposition du public à la Mairie de Vitry-sur-Seine, Hôtel de Ville, 2 avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine.

Contact : Service Environnement

Téléphone : 01 46 82 80 00 – poste 76 66

Mail : environnement@mairie-vitry94.fr

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES | 4 |
| 1.1- LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES..... | 4 |
| 1.1.1- <i>Le périmètre de la collecte des déchets ménagers</i> | <i>4</i> |
| 1.1.2- <i>L'organisation de la collecte.....</i> | <i>5</i> |
| 1.1.3- <i>Les quantités collectées en 2009.....</i> | <i>7</i> |
| 1.1.4- <i>Le traitement et la valorisation des déchets ménagers.....</i> | <i>16</i> |
| 1.2- BILAN ENVIRONNEMENTAL DU TRAITEMENT DES DECHETS | 20 |
| 1.3- LES DECHETS NON MENAGERS | 23 |
| 1.3.1- <i>L'organisation des collectes</i> | <i>24</i> |
| 1.3.2- <i>Traitement et valorisation</i> | <i>27</i> |
| II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS | 28 |
| 2.1- LE MODE D'EXPLOITATION | 28 |
| 2.2- LE COUT DU SERVICE ET SON FINANCEMENT..... | 29 |
| 2.2.1- <i>Les résultats 2009 du SYCTOM</i> | <i>29</i> |
| 2.2.2- <i>Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine.....</i> | <i>30</i> |
| 2.2.3- <i>Les sources de financement.....</i> | <i>32</i> |
| CONCLUSION ET PERSPECTIVES..... | 35 |
| ANNEXE 1 | 37 |

INTRODUCTION

Le législateur a souhaité instituer la transparence sur la mise en oeuvre du service public d'élimination des déchets ménagers, faciliter le débat dans les assemblées délibérantes et informer les usagers. Le Maire est chargé de présenter au Conseil Municipal un rapport où doivent figurer, a minima, des indicateurs portant sur la collecte, le traitement, les modalités d'exploitation, les coûts annuels, les financements.

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à Vitry-sur-Seine est présenté au Conseil Municipal depuis l'année 2000, conformément au décret d'application publié au Journal Officiel le 14 mai 2000.

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la compétence de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (ordures ménagères résiduelles, emballages et journaux-magasins, encombrants) au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération parisienne (SYCTOM), agissant pour 84 communes.

Le verre, les déchets ménagers toxiques, les déchets électriques et électroniques ainsi que les déchets végétaux ne sont pas traités dans les installations du Syctom. Ils font l'objet de filières de traitement spécifiques.

La Ville de Vitry-sur-Seine a collecté, en 2009, **32 000 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ce qui représente une diminution d'environ 680 tonnes (-2.1 %), par rapport à l'exercice 2008.

Les dépenses de fonctionnement liées à ces prestations se sont élevées à environ **5 710 000 euros** en 2009. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à environ 4 870 000 euros et proviennent essentiellement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la redevance spéciale (RS), perçue auprès des entreprises dont les déchets industriels banals assimilables aux ordures ménagères sont collectés sous forme contractuelle par la ville.

Le budget général de la collectivité intervient pour équilibrer le financement complet du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce rapport intègre les données fournies dans le bilan d'activité 2009 du SYCTOM et sera mis à disposition du public. A titre indicatif, le rapport présente également les résultats de la collecte des déchets non ménagers - déchets communaux issus principalement du nettoyage urbain - qui sont pris en charge également par la collectivité.

I- LES RÉSULTATS TECHNIQUES

1.1- Les déchets ménagers et assimilés

1.1.1- Le périmètre de la collecte des déchets ménagers

La Ville de Vitry-sur-Seine assure la responsabilité de la collecte des déchets ménagers et assimilés et confie la compétence du traitement (valorisation, recyclage, élimination des déchets ultimes) au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération parisienne (SYCTOM).

Le Code général des collectivités territoriales précise en effet que les communes ou groupements de communes ont l'obligation d'assurer l'élimination des déchets ménagers (art. L. 2224-13 à L. 2224-17).

L'ensemble de la population communale est desservi par des collectes en porte à porte, dans le cadre d'un découpage du territoire communal en 14 secteurs.

La population légale au 1^{er} janvier 2009 s'élève à 83 559 habitants. La population des ménages, connue au recensement de 1999 s'élevait à 79 322 habitants (INSEE 1999). La population a donc augmenté de 5.07 % sur la période 1999-2009. L'évolution inter-annuelle n'est pas connue précisément.

Le chiffre de 83 559 habitants est pris en compte pour l'évaluation de la production de déchets ménagers dans le rapport.

La Ville de Vitry-sur-Seine s'est fixée comme objectifs principaux de :

- Diminuer les quantités de déchets collectés notamment grâce au développement d'actions de prévention (exemples : développement du compostage individuel et collectif, création d'une déchèterie avec ressourcerie)
- Développer le recyclage et la valorisation matière
- Maîtriser les coûts de collecte et de traitement
- Eviter la dispersion des déchets toxiques ménagers dans l'environnement
- Développer la collecte automatisée des déchets (collecte pneumatique) dans l'habitat collectif.

L'organisation de la collecte répond à ces orientations afin de diriger les flux de déchets vers les filières de traitement disponibles.

1.1.2- L'organisation de la collecte

Deux collecteurs sont chargés du ramassage des déchets sur la ville de Vitry-sur-Seine : la régie communale et l'opérateur privé Véolia Propreté.

Les catégories de déchets collectés par la Ville auprès des ménages sont les suivantes :

| TYPE DE COLLECTE | TYPE DE CONTENANT | FRÉQUENCE ou NOMBRE de points de collecte | COLLECTEUR |
|---|------------------------|--|--------------------------|
| Les emballages recyclables comprenant bouteilles plastiques, papiers, cartons, acier, aluminium (porte à porte) | Bac à couvercle jaune | 1 fois par semaine | Régie et Véolia Propreté |
| Le verre (porte à porte) | Bac à couvercle vert | 1 fois par semaine | Régie et Véolia Propreté |
| Le verre (apport volontaire) | Conteneur vert | 25 conteneurs dans la ville | Véolia Propreté |
| Les journaux-magazines seuls (apport volontaire) | Conteneur gris-bleu | 16 conteneurs dans la ville | Véolia Propreté |
| Les ordures ménagères résiduelles (en mélange) | Bac à couvercle marron | 2 à 3 fois par semaine (selon le secteur de collecte) | Régie et Véolia Propreté |
| Les encombrants (porte à porte) | Aucun | Sur rendez-vous 4 jours par semaine | Régie et Véolia Propreté |
| Les déchets toxiques ménagers (apport volontaire) | Camion « Planète » | Rue Gérard Philipe et sur les marché du Centre et 8 mai 45 6 demi-journées par mois | Véolia Propreté |
| Les déchets verts des particuliers (porte à porte) | Sac réutilisable | 1 fois par semaine en période de collecte | Véolia Propreté |

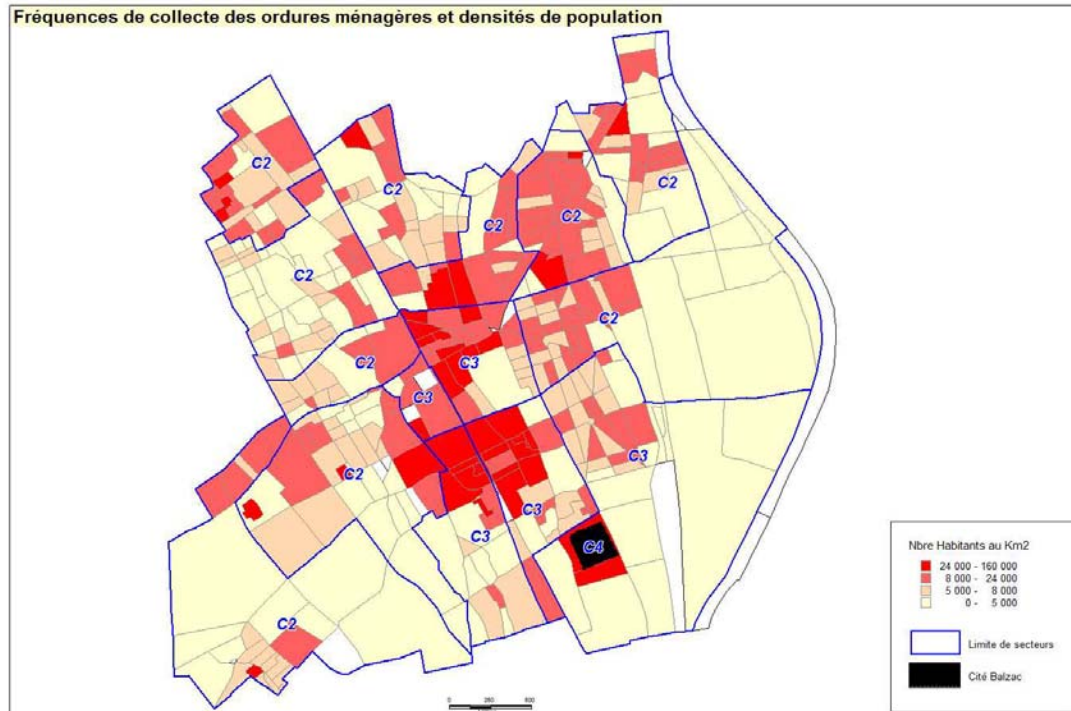
La collecte en porte à porte :

- Il existe 5 secteurs de collecte pour les déchets verts et 14 secteurs pour la collecte des ordures ménagères, des multimatériaux et du verre :
 - o 4 secteurs Régie
 - o 4 secteurs Véolia
 - o 6 secteurs mixtes

La régie municipal utilise 9 bennes de collecte et Véolia 7 bennes dans le cadre du marché de collecte passé avec la ville.

Soixante-trois sorties de bennes hebdomadaires ont lieu sur le territoire communal. Les tournées ont lieu le matin pour les ordures ménagères résiduelles, les multimatériaux et le verre. Les bennes font 1 à 3 tours. Les équipes sont composées d'un chauffeur et de deux ripeurs.

- La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est établie, depuis la mise en place des collectes sélectives, à deux fois par semaine (on la dénomme ainsi C2) sur l'ensemble de la ville. Mais, en raison des difficultés de stockage des déchets (locaux insuffisants ou inappropriés) et de la mise en œuvre du tri sur certains secteurs, la collecte de grands ensembles est réalisée trois fois par semaine (on la dénomme ainsi C3).



- Lorsque les véhicules de collecte ne peuvent pas accéder au droit de leur domicile, les résidents regroupent les bacs individuels pour faciliter le ramassage. Ainsi, 80 points de regroupements sont répertoriés sur le territoire communal.
- Le verre et les emballages ménagers sont collectés une fois par semaine (on dénomme cette collecte C1) sur l'ensemble de la ville (en substitution à une collecte traditionnelle).
- Les encombrants sont collectés chaque semaine du lundi au jeudi sur rendez-vous.

La collecte en apport volontaire :

- Trois « points propreté » sont à disposition des Vitriots (rue Gérard Philipe, rue Bel Air et rue Pierre Sépard). Ces points permettent la collecte du verre, des journaux-magazines et des huiles de vidange usagées (rue Gérard Philipe uniquement). Les piles peuvent également être déposées à l'accueil de l'Hôtel de Ville.
- La déchèterie du SYCTOM, située 44, rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine est accessible gratuitement aux particuliers pour le déversement des déblais et gravats inertes, ferrailles et métaux non ferreux, bois, déchets verts du jardin, déchets tout venant, textiles, emballages ménagers, verre, petit et gros électroménager et déchets ménagers spéciaux (piles, batteries de véhicules, huiles de vidange et lubrifiants automobile, peintures, solvants, colles et vernis). Le site est ouverte tous les jours (sauf 1^{er} mai) de 10H00 à 18H00.

- Les déchets ménagers toxiques peuvent être déposés auprès du « camion planète », stationné :
 - o les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredi du mois sur le Marché du centre ville
 - o les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudi du mois sur le parking du 8 mai 1945.
 - o Les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois : rue Gérard Philipe, au niveau du « point propreté »

Sont admis en dépôts les déchets suivants : lubrifiants moteur, batteries, piles, ampoules et néons, médicaments et radiographies, aérosols, produits pâteux (ex : peintures), solvants, produits phytosanitaires , acides et bases.

1.1.3- Les quantités collectées en 2009

Les résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés en 2009 montrent une légère diminution des tonnages collectés par rapport à l'année précédente, de l'ordre de 0.9 % pour les ordures ménagères et de **2.1 %** pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

On remarque une hausse très importante des quantités de déchets toxiques et de déchets électriques et électroniques collectés.

Depuis le 13 août 2005, les distributeurs d'équipements électriques et électroniques ont l'obligation de reprendre gratuitement un appareil ancien lors de la vente d'un même type d'équipement, c'est la règle du « un pour un ». Le coût de la reprise est inclus dans le prix d'achat, c'est l'éco-participation. Le service de collecte des déchets électriques et électroniques mis en place par la ville en 2008 est un service de « dépannage » dont l'objectif est de détourner des encombrants les déchets n'entrant pas dans le circuit de reprise afin de ceux-ci sont traités dans le respect de l'environnement.

Les dispositifs de collecte sur la Ville de Vitry-sur-Seine n'ont pas été modifiés entre 2008 et 2009.

La production totale de déchets des ménages à Vitry-sur-Seine (hors apports volontaires en déchèterie) s'élève ainsi à **384 kg/hab** en 2009 (397 kg/hab/an en 2008).

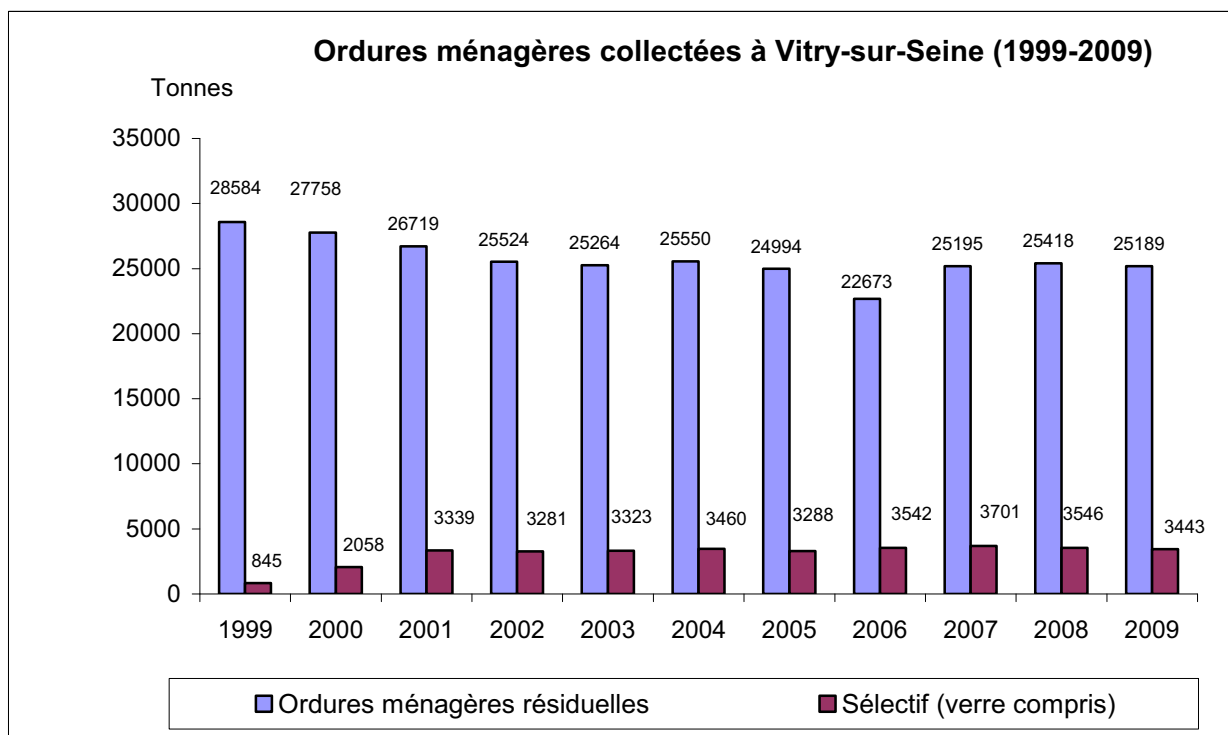
| Catégorie de collecte (chiffres en tonne) | 2009 | 2008 | Ecart (en tonnes) | Evolution (en %) |
|---|--------------|--------|-------------------|------------------|
| Ordures ménagères résiduelles | 25189 | 25 418 | - 229 | - 0.9 |
| Collectes sélectives (verre et multimatériaux) | 3443 | 3 546 | - 103 | - 2.9 |
| <i>Multimatériaux seuls (emballages et papiers-cartons)</i> | 2214 | 2 266 | - 52 | - 2.3 |
| Encombrants | 1717 | 1 806 | - 89 | - 4.9 |
| Déchets électriques et électroniques (D3E) | 24.7 | 17.2 | + 7.5 | +43.6 |
| Déchets toxiques des ménages | 14.95 | 10.5 | + 4.45 | +42.4 |
| Déchets verts des ménages | 1661 | 1 934 | - 274 | - 14.1 |
| TOTAL | 32050 | 32 733 | - 683 | - 2.1 |

*Tonnages de déchets collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine en 2009-
Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)*

Les ordures ménagères

Il faut noter que la production d'ordures ménagères résiduelles (déchets en mélange) s'avère à Vitry-sur-Seine l'une des plus faibles pour l'ensemble du périmètre du SYCTOM. Pour 2009, elle est de **301 kg/hab/an** (365 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).

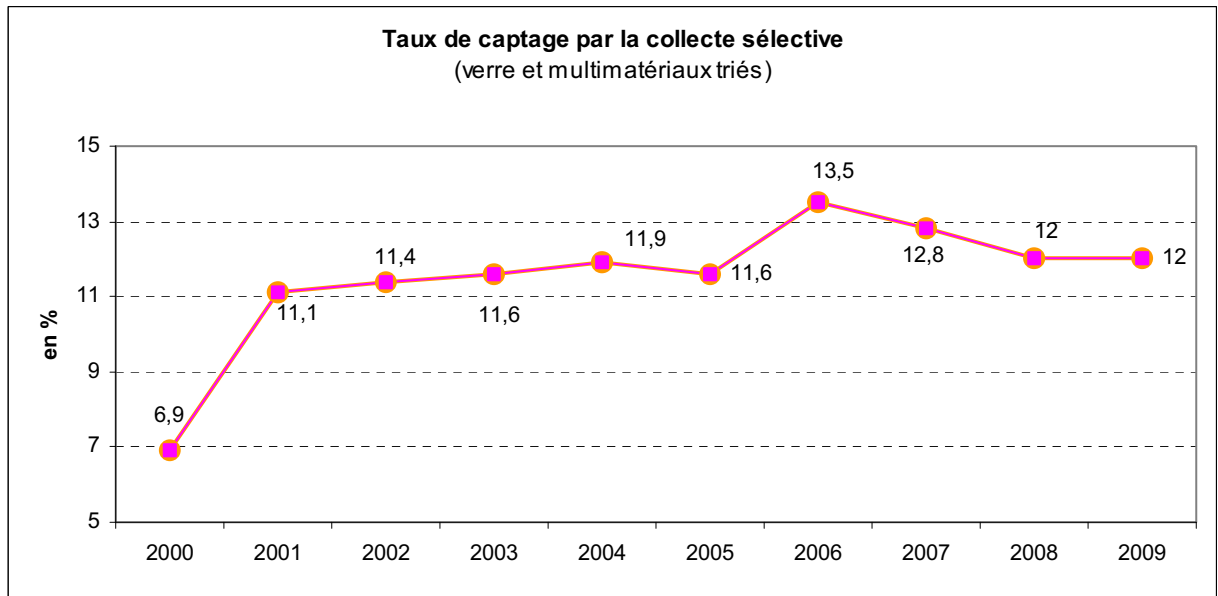
Ces tonnages comprennent les déchets industriels banals collectés, en même temps que les déchets ménagers, auprès d'administrations et d'entreprises (cf. déchets non ménagers).



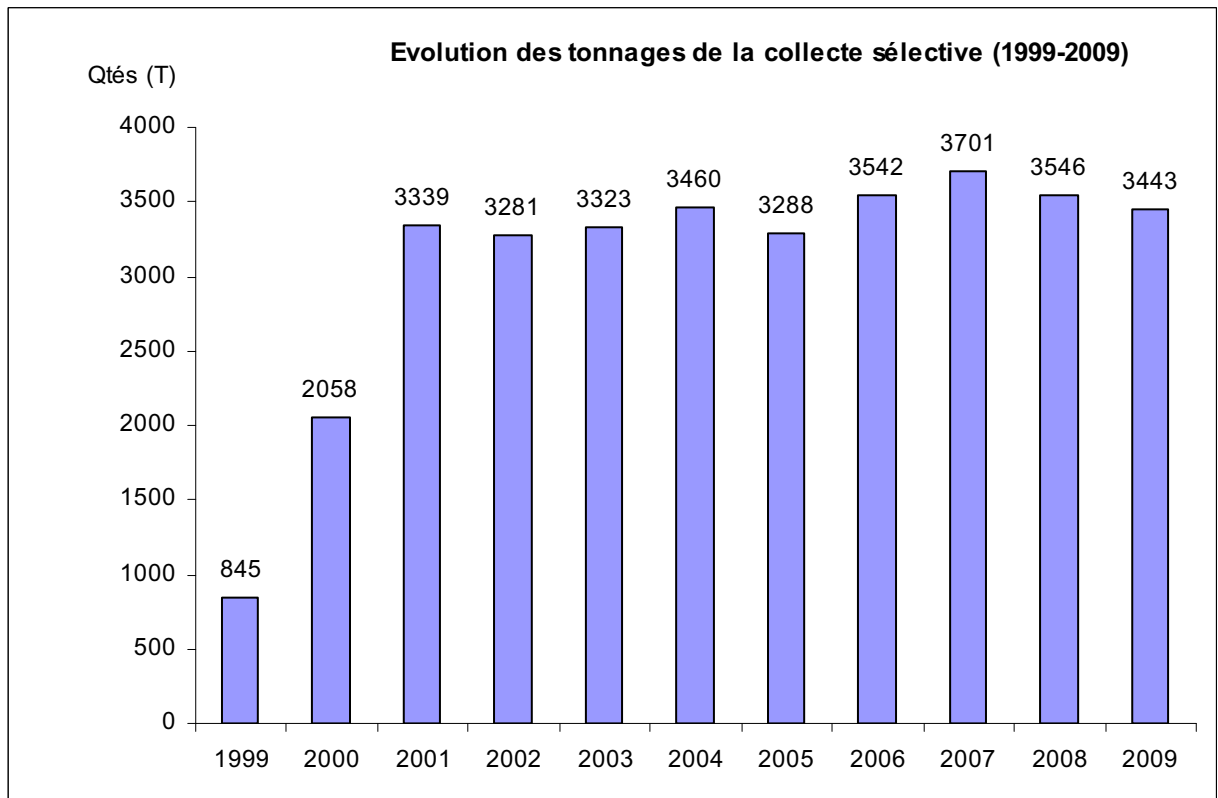
Evolution des tonnages de déchets ménagers collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 1999 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation).

La collecte sélective

Les tonnages des collectes sélectives (emballages et verre) diminuent de 2.9 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de captage des collectes sélectives (emballages, journaux-magazines, verre) reste stable autour de 12 %. En 2009, la collecte sélective représente **41 kg par habitant** de déchets triés (50 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Syctom).



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation).

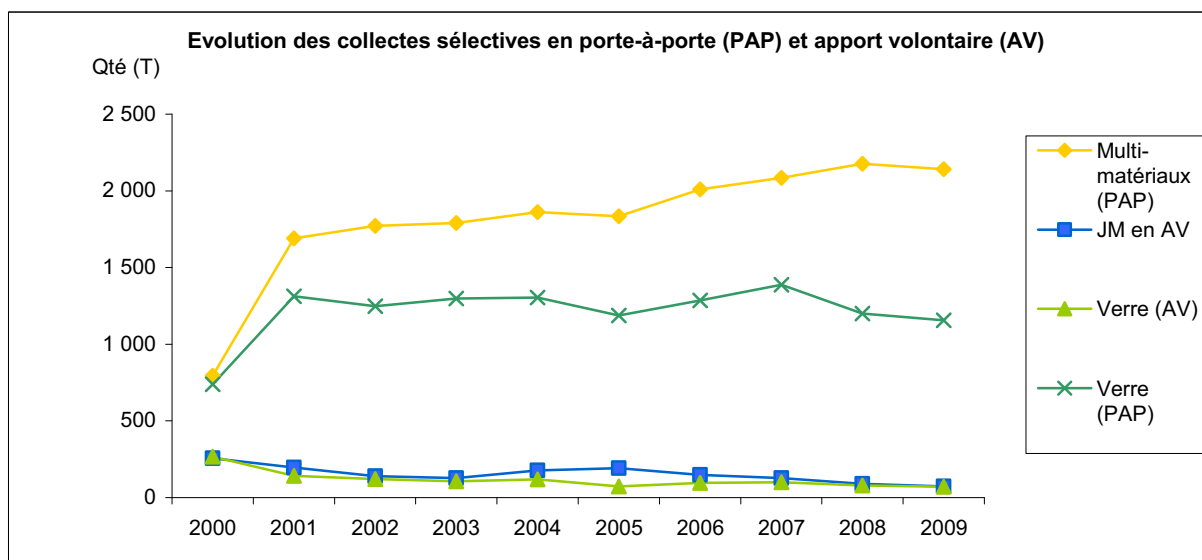


Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)



Collecte par benne tasseuse des bacs multimatériaux (couvercle jaune) en porte à porte.

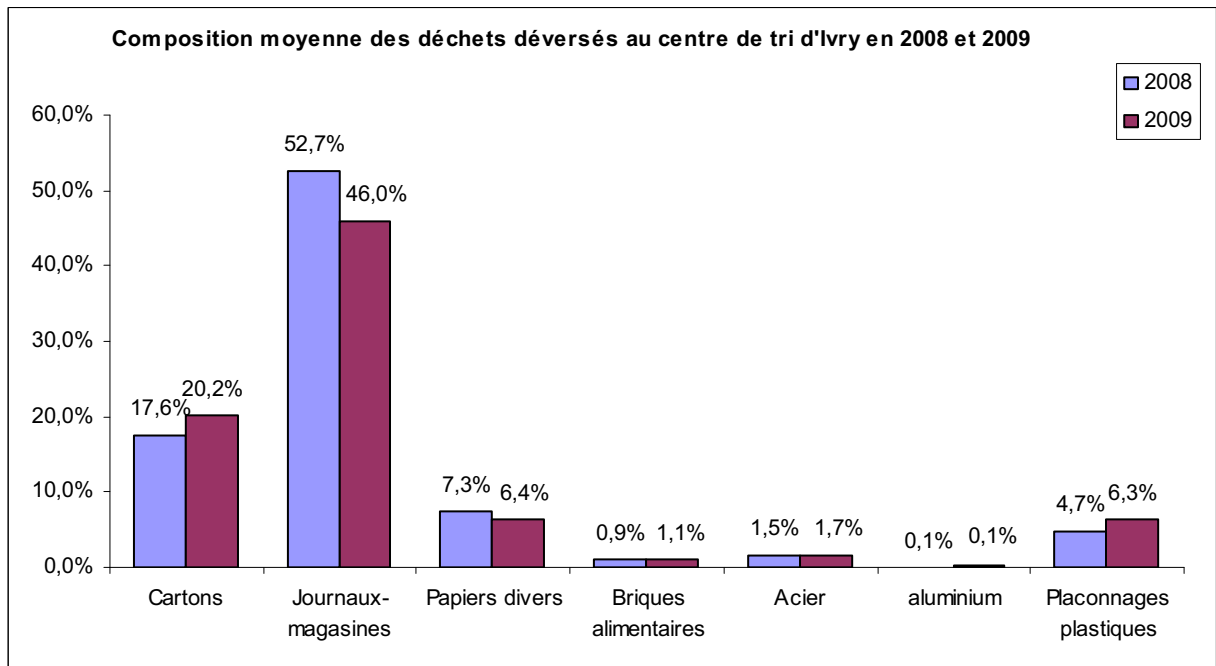
Depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000, les collectes en porte à porte ont pris le pas sur les collectes en apport volontaire. Une part des colonnes d'apport volontaire est maintenue en place car elles permettent aux personnes motivées de déposer le verre et les papiers, même lorsque les bacs de pré-collecte ne leur sont pas accessibles. Les quantités de verre et de journaux-magazines collectées en apport volontaire sont restées à peu près stables entre 2002 et 2007 mais diminuent depuis (- 11.5 % pour le verre et - 17.8 % pour les journaux-magazines entre 2008 et 2009).



Service Environnement (source : service Entretien-Exploitation)

Composition des déchets déposés au centre de tri d'Ivry-sur-Seine (selon moyenne des caractérisations réalisées par le Syctom)

Taux de refus moyen en 2009 : 17.2 % (14.6 % en 2008)



Les objectifs planifiés du tri sélectif

Les objectifs fixés dans le cadre du contrat de partenariat entre la Ville de Vitry-sur-Seine et la société Eco-Emballages (période 2005-2010) sont largement atteints sauf pour le verre. Ces objectifs de tri sont fixés pour l'ensemble du périmètre traité par le SYCTOM (dans le cadre d'un contrat « père »). La population contractuelle retenue pour Vitry-sur-Seine pour l'année 2009 est de 82 902 habitants. La part élevée d'habitat vertical sur la commune justifie que l'objectif de tri soit fixé à un niveau relativement faible.

| Catégorie de collecte sélective pour la valorisation matière | Objectifs 2009 du contrat Eco-Emballages | Réalisation 2009 à Vitry-sur-Seine |
|--|--|------------------------------------|
| VERRE : quantité (tonnes) | 1 709 | 1 230 |
| Verre : performance du tri (kg/hab/an) | 20,62 | 15 |
| EMBALLAGES (aluminium, acier, plastiques, papiers-cartons) : quantité (tonnes) | 780 | 2 214 |
| Multi-matériaux : performance du tri (kg/hab/an) | 9,41 | 26 |

Résultats de la collecte sélective comparés au contrat « programme de durée » passé avec Eco-Emballages pour la période 2005-2010 (barème D).

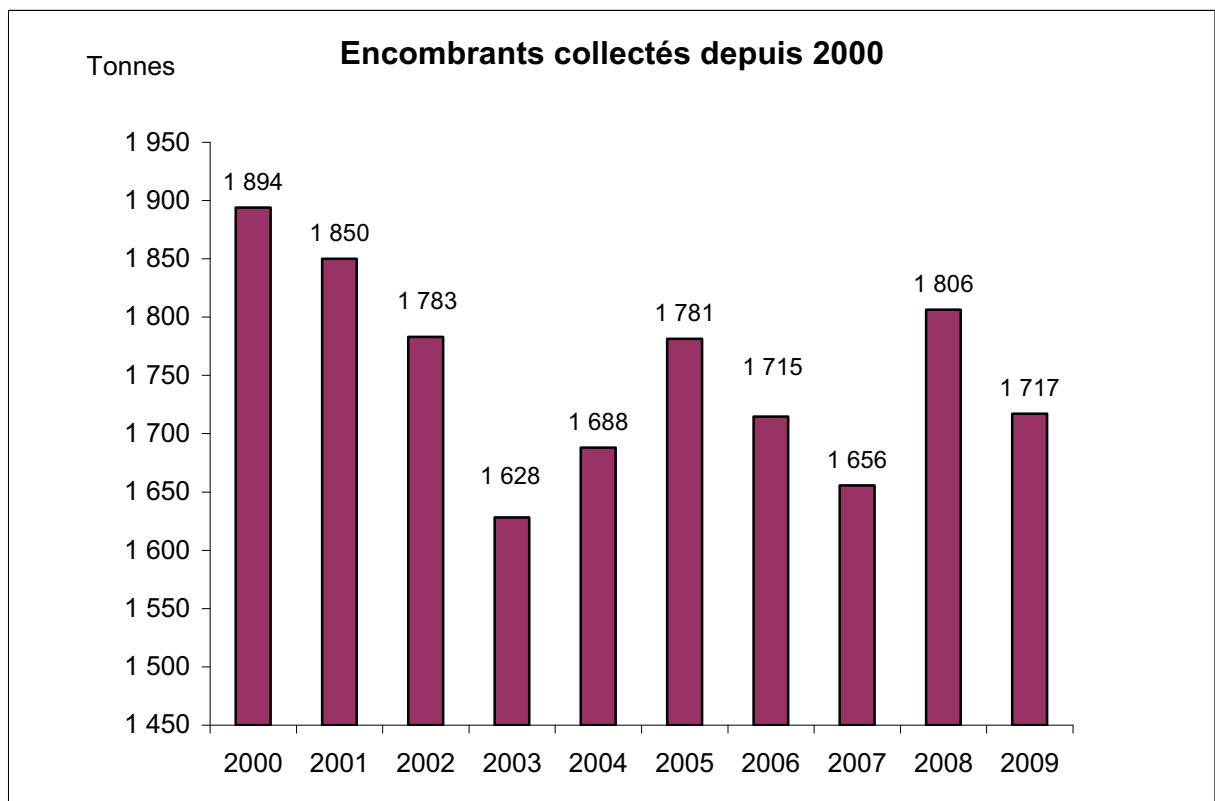
Les recettes versées par la société Eco-Emballages varient selon les seuils de collecte en kg/hab. Pour la Ville, il reste donc à maintenir un effort sur la collecte du verre car une baisse significative (en dessous de 15 kg/hab), diminuerait de façon conséquente le montant des recettes pour ce matériau.

Les encombrants

La collecte des encombrants pose des problèmes persistants pour la propreté urbaine, liée au déficit de stockage dans l'habitat collectif (locaux inadaptés ou insuffisants) ou d'organisation (gestion des apports par les habitants et des enlèvements) ce qui peut générer certains dépôts sauvages.

Les tonnages collectés montrent une diminution pour l'exercice 2009 (- 4.9 % par rapport à 2008).

La production d'encombrants est de **21 kg par habitant** (32 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du Sycotm).



Tonnages d'encombrants collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation).

Les déchets électriques et électroniques

Depuis 2008, lors de la collecte des encombrants, les déchets électriques et électroniques sont collectés séparément. En 2009, 25 tonnes de ces déchets, soit 2 258 appareils, ont été récupérés.

Ces déchets sont entreposés au Centre Technique Municipal avant d'être collectés par la société Valdelec, dans le cadre du partenariat entre la ville et l'éco-organisme Eco-systèmes.

| | 2 008 | 2 009 | Variations 2009/2008 (%) |
|--------------------------|-------|-------|--------------------------------|
| Qtés collectées (T) | 17,2 | 24,7 | 43,6 |
| Nb d'appareils collectés | 1 821 | 2 258 | 24,0 |

Il est à noter que cette collecte n'a pas vocation à être pérennisée puisqu'elle constitue un service de « dépannage » temporaire destiné à collecter les déchets électriques et électroniques qui n'entrent pas de le circuit de reprise réglementaire (règle du « un pour un »).

Les déchets ménagers toxiques

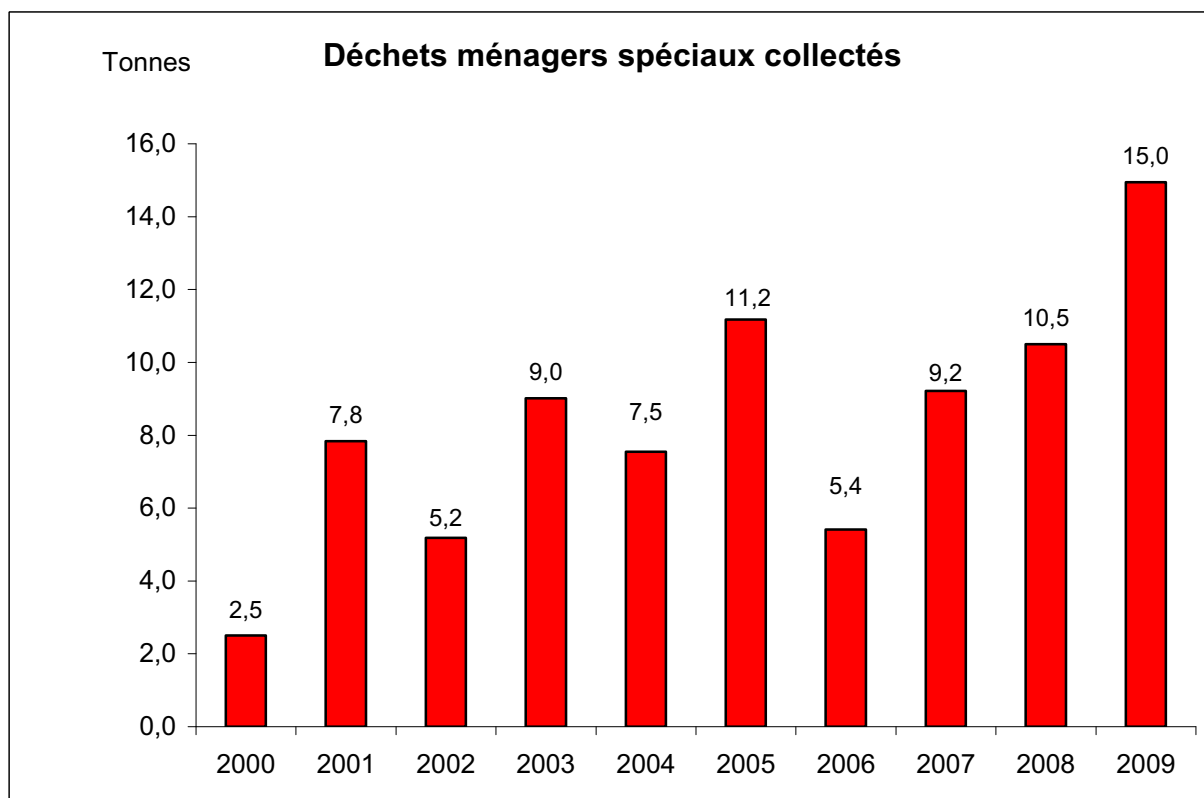
En 2009, 442 dépôts ont été effectués dans les 3 points d'apport volontaire mis en place. Les quantités déposées ont fortement augmentées par rapport à l'année 2008 (+ 42.4 %). Cette collecte sélective des déchets toxiques des ménages permet d'éviter l'incinération de déchets ou leur dépôt sauvage, susceptibles d'entraîner une pollution de l'air, des sols et des eaux. Cette élimination est prise en charge entièrement par la Ville, dans le cadre du marché de collecte.

La déchèterie du SYCTOM à Ivry-sur-Seine accepte également la plupart des déchets toxiques des ménages.

Ces déchets peuvent être, pour partie, régénérés par des filières industrielles. Cette collecte sera à développer encore dans l'avenir même s'il s'agit de tonnages faibles comparés au poids total des déchets ménagers. Le bon fonctionnement des filières de traitement et de recyclage exige en effet de limiter, le plus possible, le risque de pollution du gisement valorisable et recyclable par des déchets toxiques.

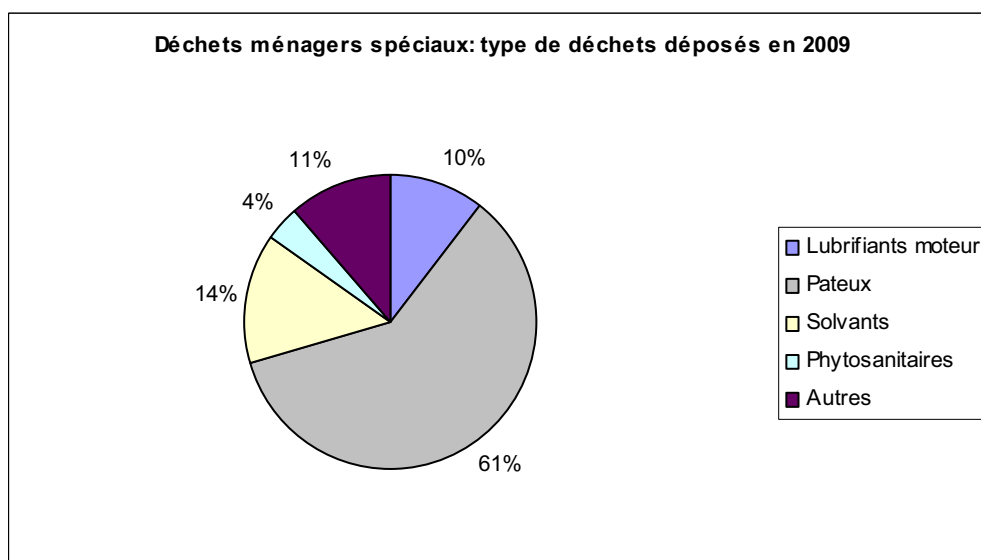


Le camion « Planète »



Tonnages de déchets ménagers spéciaux collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation).

Répartition des déchets collectés



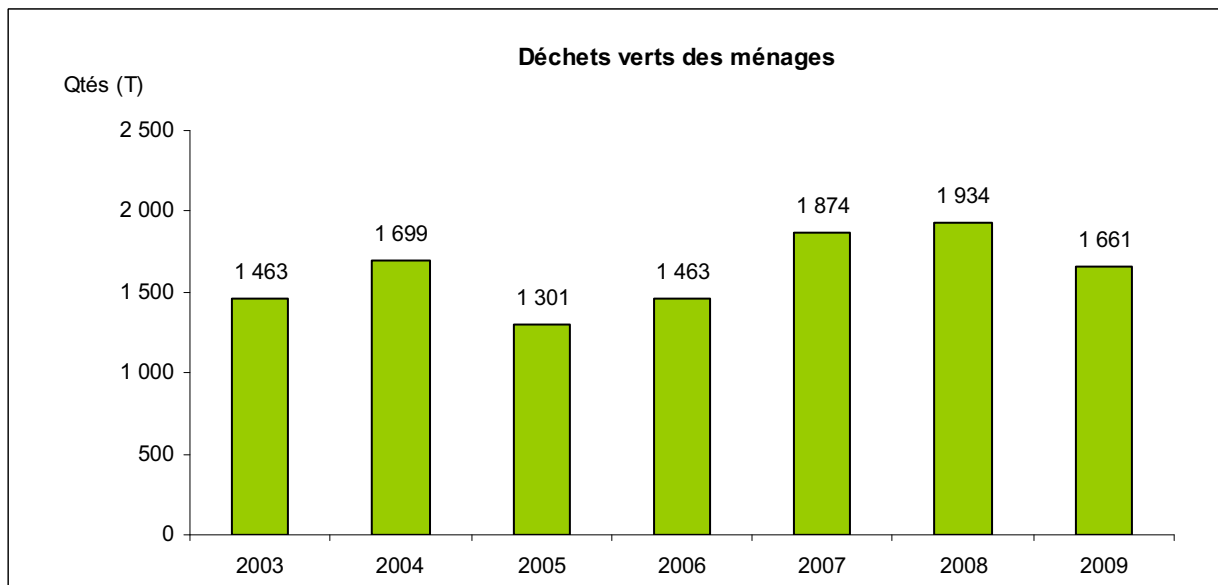
Autres : batteries, piles, ampoules et néons, médicaments etc.

Les déchets verts des ménages

Les déchets verts des ménages sont collectés, depuis 2003, auprès des pavillons et des immeubles ne dépassant pas trois logements. Le passage hebdomadaire est organisé en cinq secteurs pour un service proposé de la mi-mars à fin décembre. Pour cette collecte spécifique, la Ville fournit des sacs réutilisables.

Le traitement par compostage n'est pas effectué dans les installations du SYCTOM.

Cette collecte évolue essentiellement en fonction des conditions climatiques de l'année qui conditionnent la production végétale.



Tonnages de déchets verts des ménages collectés par la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2003 – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation).

1.1.4- Le traitement et la valorisation des déchets ménagers

L'organisation de la collecte et du traitement des déchets dépend étroitement de la disponibilité, de la capacité de traitement et des procédés mis en oeuvre par les équipements implantés dans un périmètre accessible. Dans le contexte de la Petite couronne parisienne, les équipements de traitement sont nombreux et souvent proches de la commune.

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en oeuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents. Le verre ne transite pas par le SYCTOM mais vers des centres de tri permettant une valorisation par la société Saint-Gobain.

Le SYCTOM rassemble 84 communes et traite les déchets d'environ 5,5 millions d'habitants soit 10 % de la population nationale.

Les déchets reçus par les installations du SYCTOM

La baisse des tonnages traités est un des faits marquants de l'année 2009. Les quantités de déchets ménagers reçus par le Syctom ont diminué d'environ 3 %. Si cette décroissance est le reflet de la récession économique et du repli de la consommation des ménages, elle a toutefois été supérieure au recul du PIB en France (- 2.2 % selon l'INSEE). Elle s'inscrit dans la tendance à la baisse des tonnages observée depuis 2001 (- 0.7 % en moyenne annuelle de 2001 à 2007) et va dans le sens des politiques de prévention.

Production de déchets ménagers dans le périmètre du SYCTOM en 2009

| 2009 | kg / hab |
|--|------------|
| Ordures ménagères | 365 |
| Collectes sélectives (emballages et journaux-magazines) | 30 |
| Verre | 20 |
| Encombrants | 32 |
| Déchetteries | 6 |
| TOTAL | 453 |

service Environnement (source : SYCTOM).

Déchets réceptionnés dans les installations du SYCTOM en 2009

| Type de collecte | 2009 (tonnes) | 2008 (tonnes) | Ecart (tonnes) | Evolution (%) |
|----------------------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|
| Ordures ménagères (strictes) | 1 906 570 | 1 952 244 | -45 674 | -2,3 |
| Encombrants | 172 530 | 192 436 | -19 906 | -10,3 |
| Collectes sélectives | 162 539 | 166 903 | -4 364 | -2,6 |
| Déversement en ISDND* | 86 040 | 87 632 | -1 592 | -1,8 |
| Déchetteries | 32 469 | 29 482 | 2 987 | 10,1 |
| Compostage | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Verre (transitant par le Syctom) | 1 450 | 1 954 | -504 | -25,8 |
| TOTAL | 2 361 598 | 2 430 651 | -69 053 | -2,8 |

service Environnement (source : SYCTOM).

* Installations de stockage des déchets non dangereux

Les modes de valorisation mis en œuvre par le SYCTOM

Les modes de traitement mis en place se répartissent ainsi : la valorisation énergétique, la valorisation matière ou l'envoi en centre d'enfouissement technique.

| Mode de traitement des déchets entrants | Proportion en 2009 | Proportion en 2008 |
|---|--------------------|--------------------|
| Valorisation matière | 25 % | 24 % |
| Valorisation énergétique | 61 % | 60 % |
| Envoi en centre d'enfouissement technique | 14 % | 16 % |

Au final, le SYCTOM traite l'équivalent de **520 kg** de déchets ménagers par habitant. Les filières mises en place permettent de recycler ou de valoriser les matériaux et de produire de l'énergie. Enfin, 75 kg/habitant de matériaux sont encore dirigés en centre d'enfouissement technique.

| | 2009 (tonnes) | kg/hab | Proportion | Mode de traitement |
|--------------------------|------------------|--------|------------|--------------------|
| Valorisation matière | 587 725 | 108 | 25 % | Tri et recyclage |
| Valorisation verre | 109 447 | 20 | | Tri et recyclage |
| Valorisation organique | 0 | 0 | 0 % | Compostage |
| Valorisation énergétique | 1 737 991 | 319 | 61 % | Incinération |
| Envoi en ISDND | 408521 | 75 | 14 % | Enfouissement |

*Filières de traitement appliquées aux déchets réceptionnés par le SYCTOM – service Environnement
(source : SYCTOM 2009).*

Le traitement par incinération et valorisation énergétique

Les ordures ménagères résiduelles, collectées à Vitry-sur-Seine, sont traitées par le Centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII / SYCTOM-TIRU (capacité : 730 000 tonnes/an). L'incinération permet une valorisation énergétique des déchets par production de vapeur alimentant le réseau de chaleur et d'électricité. L'incinération permet également de traiter facilement les déchets déclassés dans les centres de tri des collectes sélectives. Les mâchefers et ferrailles sont valorisés comme matériaux.



Centre de tri et de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XII (photo : Syctom)

Les sites de réception des collectes séparatives

Les encombrants sont déversés habituellement au centre de transfert exploité par la société Taïs/Généris à Villeneuve-le-Roi. La valorisation matière est réalisée pour les poutres, cartons d'emballages, ferrailles.

47% de ces déchets sont expédiés vers des filières de recyclage. Les 53 % restants sont essentiellement dirigés vers des centres de stockage.

Les déchets verts des ménages sont déversés au centre de compostage exploité par Terre Diffusion Jardins d'Ile-de-France à Vitry-sur-Seine.

Les déchets ménagers toxiques sont collectés en apport volontaire puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : les piles vers EURODIEUZE à DIEUZE (77), AGM à Chanteloup les Vignes (78) ou RECYMET (Suisse) ; les batteries sont traitées par l'usine de LIFMETAL ; les autres produits sont pris en charge par SARP INDUSTRIES.

Les déchets électriques et électroniques collectés sont déposés au Centre Technique Municipal puis dirigés vers différentes filières de traitement et de valorisation : le gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge ...) chez REVIVAL à Gennevilliers (92), le gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...) chez COREPA à Bruyères sur Oise (95), les écrans chez BIG BENNES à Soignolles-en-Brie (77) et les petits appareils en mélange chez VEOLIA TRIADE à Gonesse (95).

Enfin, la déchetterie d'Ivry-sur-Seine, exploitée par la société SITA, reçoit directement les déversements des particuliers. Le SYCTOM ne fournit pas de statistiques permettant de connaître l'origine des dépôts effectués par les ménages selon leur commune de provenance.

La valorisation des matériaux

Seul le verre n'est pas pris en charge par le SYCTOM mais dirigé vers le centre de tri exploité par Taïs/Généris à Villeneuve le Roi (94). Le matériau est ensuite expédié à l'usine de recyclage de SAINT GOBAIN à Vauxrot (Aisne) pour une valorisation matière.

Les emballages ménagers et les papiers (journaux-magazines) collectés dans le cadre de la collecte sélective sont traités par le centre de tri multifilières du SYCTOM à Ivry-sur-Seine. Les matériaux sont ensuite acheminés vers différents sites industriels pour y être valorisés.

Cette valorisation matière est assurée principalement par les sociétés suivantes:

- les journaux-magazines par la papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76)
Devenir : papier journal
- les cartons par les Papeteries de la Seine (Smurfit) à Nanterre (92)
Devenir : carton brun
- les emballages pour liquides alimentaires par Papeterie Georgia Pacific à Bousbecque (59)
Devenir : papier d'hygiène et domestique
- les plastiques par Limay (78) et diverses usines en France
Devenir : granulés de rembourrage, fibres pour textile ou autres produits (tuyaux d'assainissement, arrosoirs ...)
- l'aluminium issu de collectes sélective par l'usine Recovco-Affimet à Compiègne (60)
Devenir : pièces pour l'automobile

- l'aluminium issu des mâchefers par COREPA à Bruyères sur Oise (95) puis envoyés vers l'usine Refinal (59).
Devenir : pièces pour automobiles.
- L'acier issu des collectes sélectives et des mâchefers repris par Tirfer à Bonneuil-sur-Marne (94) puis envoyés vers des usines sidérurgiques (Nord de la France, Benelux)
Devenir : produits en acier.

L'enfouissement en centre technique

Conformément à la hiérarchie des modes de traitement fixée par la directive déchets de 2009 et dans le respect du principe de proximité, le SYCTOM ne recourt au stockage qu'en dernier ressort :

- pour les déchets qu'il ne peut valoriser en énergie faute de capacités d'incinération suffisantes
- pour les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux pour lesquels il n'existe pas actuellement de solutions de valorisation viables sur le plan technique, économique et environnemental.

Font partie de cette catégorie : les résidus du traitement des fumées d'incinération (REFIOM) et les déchets dont les matières recyclables ont déjà été extraites (refus de tri des collectes d'encombrants pour l'essentiel).

Le Sycotom ne dispose pas d'installations de stockage de déchets. Il recourt à des sites privés situés en dehors de son périmètre d'intervention et qui, certifiés conformes à la norme ISO 14 001, présentent des garanties en matière de maîtrise des risques environnementaux.

Les tonnages enfouis dans des installations de stockage des déchets non dangereux ont chuté de 14 % en 2009 (- 64 806 tonnes). Cette baisse est due à plusieurs facteurs :

- baisse des tonnages collectés
- montée en charge d'Isséane qui a incinéré 410 000 tonnes de déchets ménagers
- valorisation énergétique de 75 % des refus de tri des collectes sélectives, au lieu de 66 % en 2008.

1.2- Bilan environnemental du traitement des déchets

La prévention des déchets

En 2004, le SYCTOM s'est engagé dans un plan de prévention et de valorisation des déchets visant à réduire de 300 000 tonnes par an d'ici 2010 les déchets ménagers enfouis ou incinérés (- 13 %).

Deux voies principales ont été poursuivies pour atteindre cet objectif :

- encourager la réduction de la production des déchets à la source par des actions de sensibilisation
- réorienter les flux de déchets vers la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Fin 2009, le volume global des déchets enfouis ou incinérés était inférieur de plus de 210 000 tonnes par rapport à 2004 :

- 160 000 tonnes sont imputables à une réduction de la production annuelle des déchets ménagers : - 5 %/an (soit - 38 kg/hab/an) entre 2004 et 2009
- 30 000 tonnes grâce au développement qualitatif et quantitatif des collectes sélectives
- 21 000 tonnes grâce à l'amélioration de la valorisation des encombrants

La valorisation matière

Les déchets ménagers sont une mine de ressources : ils contiennent des matières - papiers, métaux, bois...- qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Leur recyclage a pour avantage de réduire la quantité de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Près de la moitié des déchets jetés dans la poubelle « classique » sont composés de matériaux recyclables. En 2009, le SYCTOM a donc renforcé ses actions de sensibilisation au geste de tri et poursuivi l'augmentation de ses capacités de valorisation matière, avec la construction du premier centre de tri parisien dans le XV^{ème} arrondissement, et la programmation d'un second dans le XVII^{ème}.

Si les tonnages entrés dans les centres de tri, de pré-tri et en déchetteries ont diminué de 5 %, comme en 2008, les matières recyclables extraites de ces déchets ont baissé seulement de 4 %, pour atteindre 211 364 tonnes. Ce différentiel est dû aux gains d'efficacité réalisés dans la captation des matériaux, qui peut aller jusqu'à 90 % - pour les plastiques à Isséane par exemple.

Les mâchefers et les autres résidus valorisables de l'incinération ont quant à eux progressé de 9 299 tonnes (+ 3 %).

Au total, les déchets qui ont fait l'objet d'une valorisation matière représentent 588 000 tonnes (hors verre), soit 25 % des tonnages traités par le Syndicat (au lieu de 24 % en 2008).

La valorisation énergétique

L'incinération est reconnue comme un mode de valorisation des déchets dans la mesure où elle atteint un rendement énergétique élevé ; le Grenelle de l'environnement a reconnu sa place comme mode de traitement des déchets et de production d'énergie.

L'incinération permet d'économiser des ressources naturelles, les ordures ménagères se substituant aux combustibles fossiles pour alimenter les réseaux électriques ou de chauffage urbain. Elle évite aussi des émissions de gaz à effet de serre : pour une même valeur énergétique produite, les quantités de CO₂ émises par les déchets ménagers incinérés sont respectivement inférieures de 55 % et 40 % à celles du charbon et du fioul.

La vapeur d'eau produite par l'incinération des déchets des Vitriots est vendue à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU). Envoyée par les canalisations souterraines puis dans les immeubles raccordés, elle est transformée en eau chaude pour alimenter les radiateurs et chauffer l'eau sanitaire.

L'électricité produite est en partie utilisée pour le fonctionnement des sites et en partie vendue à EDF. La vente de vapeur d'eau et d'électricité s'est élevée à 43,15 millions d'euros en 2009.

Centre d'Ivry-Paris XIII : débat public sur le projet de valorisation organique et énergétique

Le centre actuel de traitement des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII comprend une unité d'incinération avec valorisation énergétique, un centre de tri des collectes sélectives et une déchetterie. Construit en 1969, rénové en 1997, il arrive en fin d'exploitation.

Il est prévu de le transformer en centre de valorisation organique et énergétique, avec :

- des équipements de tri mécanique, de méthanisation et de compostage
- une unité d'incinération,

pour une capacité totale de traitement de 600 000 tonnes.

Le centre de tri des collectes sélectives sera relocalisé dans le XII^{ème} arrondissement, dans le cadre d'une opération d'aménagement de la Ville de Paris.

La déchetterie sera reconstruite par la commune d'Ivry-sur-Seine dans un autre quartier.

D'un montant estimé entre 737 millions € HT et 787 millions € HT, la réalisation de cet investissement est programmée de 2014 à 2023.

Ce projet a donné lieu à un débat public du 4 septembre au 28 décembre 2009. Les réunions organisées par la Commission particulière du débat public (CPDP) ont rassemblé près de 1 000 participants et 52 intervenants, experts ou professionnels. Le site Internet du débat a enregistré 280 questions, 15 cahiers d'acteurs et 170 articles et commentaires. Ces 4 mois d'échange ont permis d'aborder les aspects techniques, sanitaires, environnementaux, sociaux et urbanistiques du projet.

Réunis en comité le 12 mai 2010, les élus du SYCTOM ont fixé à l'unanimité les modalités de la poursuite du projet. Les engagements pris lors du débat en matière de prévention de réversibilité et de concertation ont été confirmés. Un comité des partenaires rassemblant élus, associations et autres partenaires a été constitué et réunit pour la 1^{ère} fois le 14 avril 2010. La concertation a débuté en juin 2010.

La surveillance des rejets atmosphériques

Les émissions atmosphériques des unités d'incinération du SYCTOM sont contrôlées :

1. par l'exploitant (autosurveillance) : analyse en temps réel des poussières, oxydes d'azote, gaz acides, monoxyde de carbone et carbones organiques (COT) et prélèvement en continu des dioxines et furanes (transmission mensuelle à un laboratoire extérieur pour analyse). Les données d'analyse sont communiquées au service technique interdépartemental d'inspection des installations classées de la préfecture de police (STIIIC) sous forme d'une synthèse journalière et/ou d'un bilan mensuel selon les polluants. Le STIIIC peut aussi mener sur place des contrôles inopinés.
2. deux fois par an par des laboratoires extérieurs, non seulement dans le cadre d'un contrôle réglementaire mais aussi d'un contrôle qualité diligenté par le Syndicat.

Le transport fluvial

Le Syctom s'est fixé comme objectif d'acheminer par le fer ou voie d'eau 90 % de ses flux sortants d'ici 2013, ce qui évitera la circulation de 40 000 poids lourds par an.

En 2009, les quantités de déchets ou matières recyclables expédiées par barges ont augmenté de 40 %, passant de 252 636 tonnes à 354 237 tonnes, ce qui correspond à 14 800 camions évités. Ainsi 31 % des tonnages ont été évacués par des modes de transport alternatif, au lieu de 24 % en 2008.

1.3- Les déchets non ménagers

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser les coûts de collecte et de traitement, de sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets et d'inciter à développer la valorisation.

Les catégories de déchets collectés sont :

- Les déchets industriels banals (DIB) : déchets assimilables aux ordures ménagères mais produits par l'activité artisanale, commerciale ou industrielle et les administrations.
- Les déchets des marchés du centre et du 8 mai 45.
- Les déchets de nettoyage et de travaux (balayures, boues de curage, gravats)
- Les « dépôts sauvages »
- Les déchets verts des espaces publics municipaux
- Les déchets des activités de soins du secteur diffus (professionnels de santé libéraux)
- Les cadavres d'animaux ramassés sur le domaine public.

Les objectifs de propreté urbaine et le nombre de chantiers réalisés par la collectivité influencent la production de déchets communaux. Les résultats de la collecte des déchets non ménagers, en 2009, montrent une très légère augmentation des tonnages collectés, de l'ordre de **0.3 %** par rapport à l'année précédente.

| Catégorie de collecte | 2009 (tonnes) | 2008 (tonnes) | Evolution (en %) |
|--|------------------|------------------|---------------------|
| Déchets de nettoyage (sable, feuilles mortes et déchets issus du balayage des voies) | 1 875 | 1 591 | + 18 |
| Déchets issus de travaux (gravats) | 820 | 825 | - 1 |
| Boues de curage | 103 | 136 | - 24 |
| Déchets divers (corbeilles de propreté et dépôts sauvages) | 845 | 1 024 | - 18 |
| Déchets issus du service des espaces verts (déchets végétaux + déchets divers) | 332 | 385 | - 14 |
| TOTAL (tonnes) | 3 974 | 3 961 | + 0.3 |

Collectes de déchets non ménagers réalisées par la Ville de Vitry-sur-Seine.

1.3.1- L'organisation des collectes

Collecte des déchets industriels banals (DIB)

La prise en charge des déchets des activités par la collectivité n'est pas obligatoire et ne peut se faire que si cette collecte ne modifie pas les conditions techniques et économiques du service public d'élimination des déchets ménagers. Dès lors, la collectivité doit mettre en place une redevance spéciale qui finance la collecte des DIB.

Les déchets industriels banals sont collectés avec les ordures ménagères, deux à trois fois par semaine, auprès de commerçants, d'industriels et d'administrations (118 contrats en 2009). Les tonnages de DIB collectés sont inclus dans la collecte des ordures ménagères en mélange. On estime les quantités collectées en 2009 à 2 650 T soit 8.3 % de la quantité totale de déchets ménagers collectés sur la commune.

La Ville ne propose pas de collecte sélective aux entreprises. Seule la valorisation énergétique des emballages est mise en œuvre.

Collecte des Marchés du Centre et du 8 mai 45

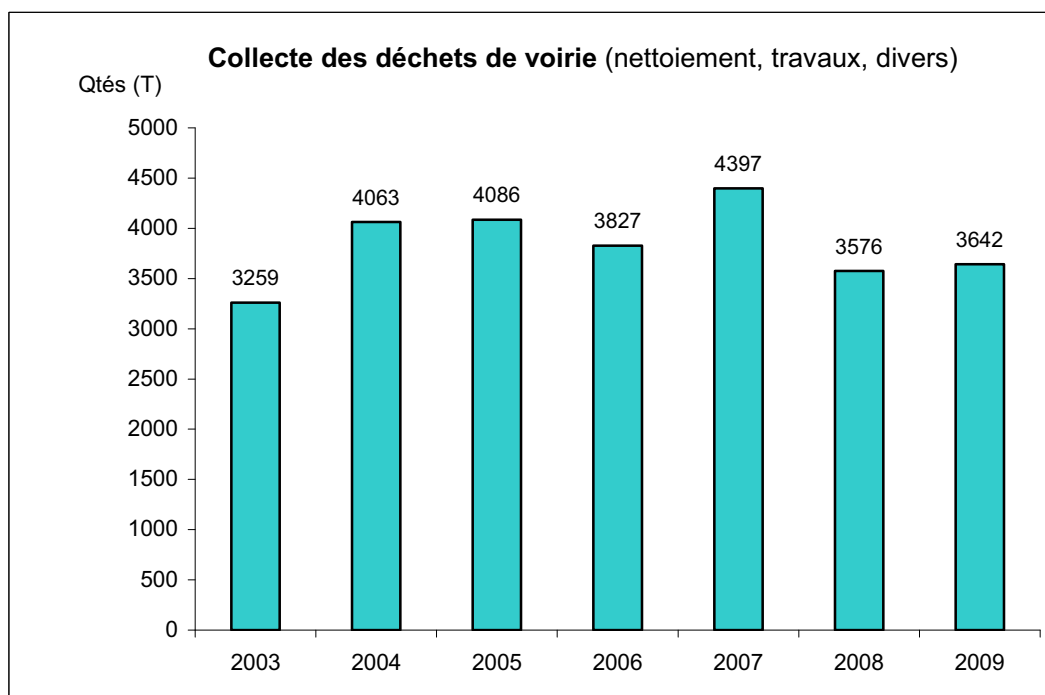
Depuis le 1^{er} avril 2007, la gestion du marché du Centre, comme du marché du 8 mai 1945, fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société Geraud.

La collecte des déchets est sous-traitée à la société Véolia. Les déchets collectés sont déversés sur le centre de transfert géré par la société Taïs/Généris à Villeneuve-le-Roi.

En 2009, 908 tonnes de déchets ont été collectés sur ces marchés (+ 0.7 % par rapport à 2008). Cela représente 2.8 % de la quantité totale de déchets ménagers collectés sur la commune.

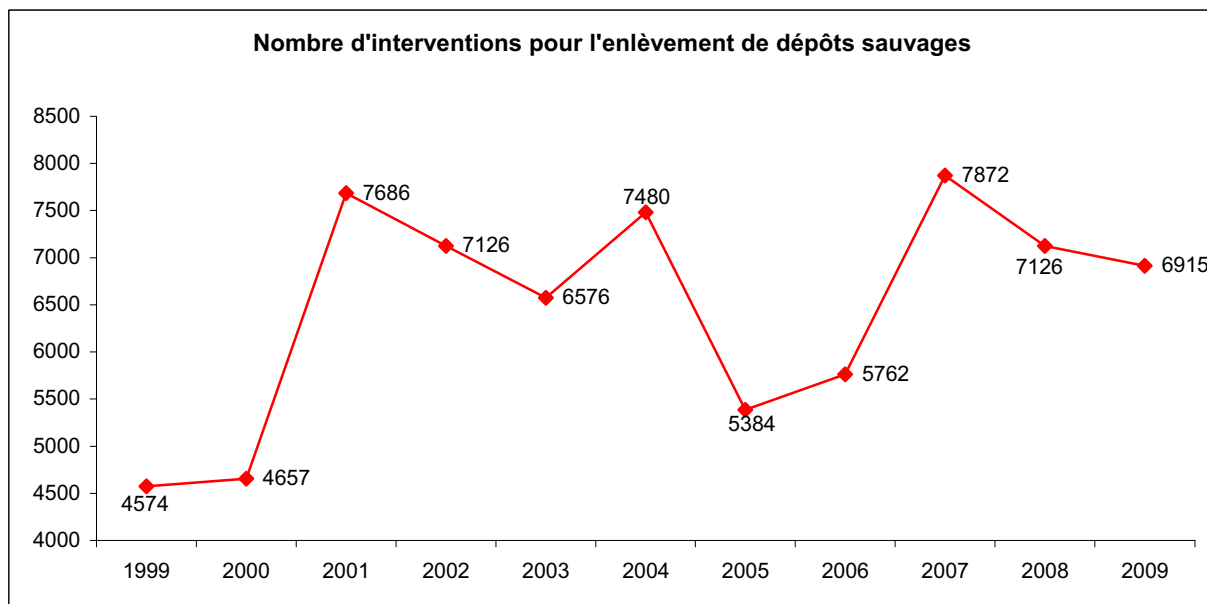
Collecte des déchets de voirie

Ces déchets (balayures, boues de curage, gravats, corbeilles propreté) sont collectés quotidiennement sur le domaine public en vue d'assurer la propreté urbaine. On constate une hausse d'environ 2 % des déchets de voirie collectés par rapport à l'année précédente.



Les dépôts « sauvages »

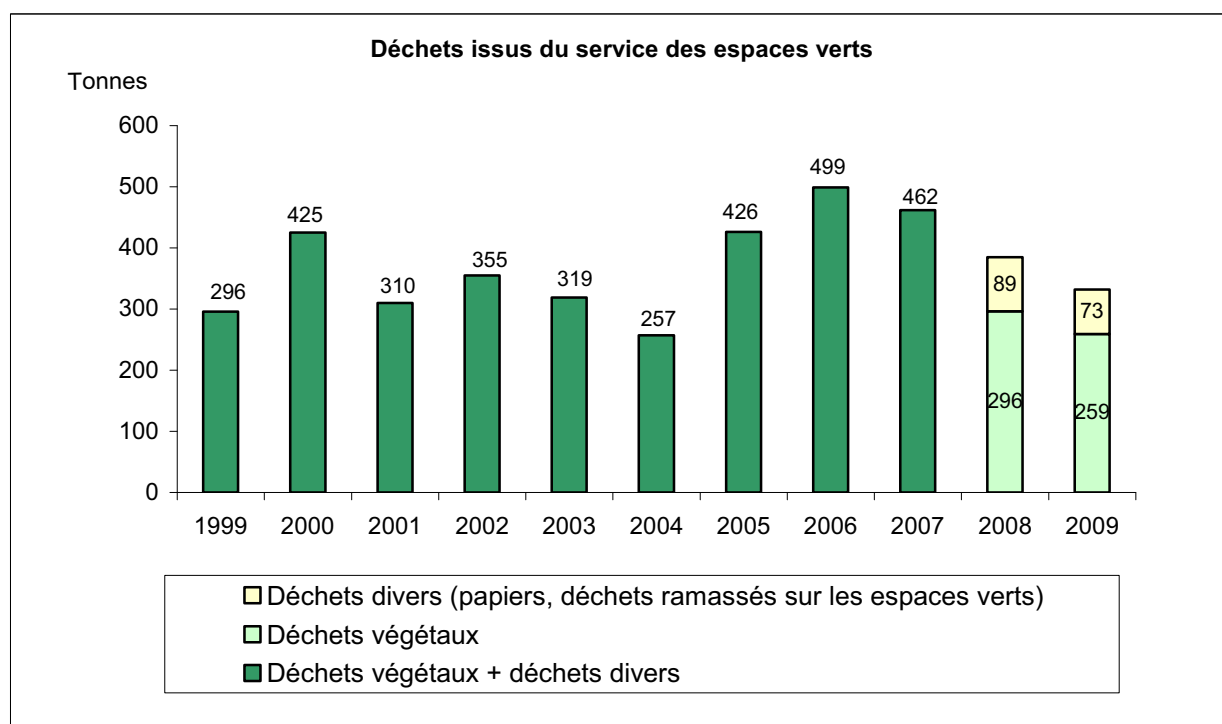
Ces déchets sont collectés régulièrement par une benne de repasse sur le domaine public. On constate une baisse de 3 % du nombre des dépôts sauvages collectés par rapport à l'année précédente.



Evolution du nombre de dépôts sauvages de plus de 1 m³ collectés sur le domaine public – service Environnement (source : service Entretien-Exploitation).

Les déchets du service des espaces verts

Ces déchets (déchets végétaux et déchets divers) sont collectés et stockés temporairement par la régie des Espaces Verts. Leur tonnage peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction de l'importance des travaux d'entretien et de la pousse des végétaux, liée aux conditions climatiques. La quantité produite en 2009 a baissé d'environ 14 % par rapport à l'année précédente.



Les cadavres d'animaux

La collecte des cadavres d'animaux, réalisée pour assurer l'hygiène publique, est confiée par la Ville à un prestataire qui doit assurer un traitement correct par des filières réglementaires. La prestation est facturée par forfait en fonction du nombre d'habitant.

Les déchets des activités de soins du secteur diffus

En partenariat avec les instances représentatives des professionnels de santé (médecins généralistes, dentistes, infirmières) la commune a initié en 1996 l'organisation d'un ramassage mensuel ou trimestriel, en porte à porte, des déchets d'activités de soins chez les praticiens libéraux. Cette collecte est réalisée par un prestataire privé homologué qui propose une convention aux professionnels intéressés (une centaine de professionnels adhèrent à la démarche). La Ville participe financièrement sous forme de subvention. En 2009, 97 praticiens ont ainsi été subventionnés par la ville, pour un montant total de subvention de 7 110,10 euros.

Le Centre Municipal de Santé fait collecter ses déchets d'activités de soins par un prestataire privé. Ils sont éliminés à l'usine d'incinération de Créteil.

1.3.2- Traitement et valorisation

- Les déchets industriels banals sont dirigés, avec les ordures ménagères, vers l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine et donc valorisés sous forme énergétique.
- Les enrobés de voirie sont pris en charge par le centre de valorisation de la société Emulithe à Villeneuve-le-Roi. Ils font l'objet d'une valorisation matière.
- Les boues de curage (103 tonnes) sont traitées par la société ECOPUR pour permettre une réutilisation du sable qu'elles renferment dans le cadre de travaux de terrassement ou de voirie.
- Les déchets verts des services sont collectés par la société TAIS (Véolia) dans le cadre d'un marché public puis acheminés sur un site de transfert (à Villeneuve-le-Roi) avant d'être compostés.
- Les déchets de voirie ultimes (gravats) sont dirigés vers le centre d'enfouissement technique (classe II) de la SARM à Villeneuve-le-Roi ou en centre de classe III pour les inertes (gravats).

La Ville de Vitry-sur-Seine suit le devenir des déchets issus des activités des services. Dans le cadre des travaux de voirie, par exemple, des filières permettant l'épuration et la réutilisation des matériaux sont utilisées. Les sables issus des boues de curage des réseaux d'assainissement sont dirigés vers une filière de ce type.

II- LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les objectifs de la Ville sont de maîtriser les coûts de collecte et de traitement et d'éviter de faire supporter aux ménages le coût de la collecte et de l'élimination des déchets non ménagers.

2.1- Le mode d'exploitation

Le SYCTOM exerce, par délégation, la responsabilité de mettre en oeuvre le traitement et la valorisation des déchets ménagers pour ses adhérents.

La Ville fait réaliser, dans le cadre d'un marché de collecte, une partie des interventions de collecte à une entreprise prestataire. La majeure partie de la collecte des ordures ménagères reste prise en charge en régie par les services municipaux (Service Entretien-Exploitation).

| Catégorie de collecte | Intervention en régie | Intervention par entreprise |
|---|------------------------------|------------------------------------|
| Ordures ménagères | 70 % | 30 % |
| Collectes sélectives multimatériaux | 60 % | 40 % |
| Collectes du verre | 30 % | 70 % |
| Encombrants | 33 % | 67 % |
| Déchets toxiques | 0 % | 100 % |
| Marchés du centre ville et du 8 mai 45 | 0 % | 100 % |
| Déchets végétaux | 0 % | 100 % |
| Bornes d'apport volontaire (verre et papiers) | 0 % | 100 % |
| Dépôts sauvages (> 1 m ³) | 100 % | 0 % |
| Bornes propreté | 67 % | 33 % |
| Voirie-nettoisement | 70 % | 30 % |

Répartition des modes d'exploitation de collecte des déchets ménagers et non ménagers en 2009 - service Environnement (source : service Entretien Exploitation)

Montant et durée du marché de collecte :

| Prestations | Titulaire du marché | Durée du marché | Montant du marché de base |
|---|----------------------------|------------------------|---|
| Collecte des Ordures ménagères résiduelles | Véolia | 2007-2013 | 641 388 € HT / an |
| Collecte des emballages recyclables | | | 149 386 € HT / an |
| Collecte du verre | | | 269 166 € HT / an |
| Collecte des déchets verts | | | 149 725 € HT / an |
| Collecte des encombrants | | | 1 060 € HT / jour |
| Collecte et traitement des déchets toxiques | | | Collecte : 591 € HT / demi-journée Traitement : 3.62 € HT / kg |
| Collecte des déchets électriques et électroniques | | | 550 € HT / jour |

Le marché prévoit également la mise à disposition, selon les besoins de la ville, de bennes de collecte avec ou sans équipages.

2.2- Le coût du service et son financement

2.2.1- Les résultats 2009 du SYCTOM

Les dépenses de fonctionnement (310 millions d'euros) ont diminué de 4.1 % par rapport à l'exercice précédent.

La diminution des tonnages traités par le SYCTOM dans un contexte de récession économique et une gestion maîtrisée des coûts sont à l'origine d'une baisse de près de 10% des charges d'exploitation, passées de 190 millions d'euros en 2008 à 172 millions d'euros en 2009.

En 2009, le SYCTOM a poursuivi son soutien à la collecte sélective, à hauteur de 125,89 euros par tonne entrante. Cette aide a représenté 20,4 millions d'euros en 2009, en retrait d'à peine 1% par rapport à 2008, du fait de la baisse des tonnages.

Le SYCTOM a provisionné une somme de 10 millions d'euros pour notamment faire face à d'éventuels surcoûts liés aux travaux de prolongation de l'exploitation de l'unité d'incinération à Ivry-Paris XIII et assurer la continuité du service.

Avec 115 agents, les effectifs du SYCTOM sont stables depuis 4 ans et la masse salariale représente toujours 2 % des dépenses de fonctionnement, soit 6,3 millions d'euros.

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 155 % en 2009. Le centre multifilière Isséane ayant été mis en service fin 2007, son amortissement comptable a commencé en 2009, à hauteur d'un montant annuel de près de 22 millions d'euros. Cette charge représente presque 80 % de la progression des dotations aux amortissements. Divers équipements mis en service en 2009 contribuent également à cette hausse, le centre de tri à Sevran notamment. Cette évolution permet d'accroître sensiblement la part des investissements autofinancés par le SYCTOM.

Les dépenses d'investissement (123 millions d'euros), ont diminué de 30 % par rapport à l'exercice précédent du SYCTOM.

En 2009, les dépenses d'équipement ont représenté 45 millions d'euros au lieu de 122 millions d'euros en 2008. La part consacrée au remboursement du capital des emprunts a augmenté, passant de 25 millions d'euros en 2008 à 28 millions d'euros en 2009.

Ce ralentissement des dépenses d'équipement fait suite à une période d'investissement massif de 2003 à 2008 (126 millions d'euros d'investissement en moyenne annuelle), marquée par la construction d'Isséane et de centres de tri à Nanterre et Sevran et par la mise aux normes du système de traitement des fumées des unités d'incinération à Saint-Ouen et Ivry-Paris XIII.

Les recettes d'investissement (133 millions d'euros) ont diminué de 27.7 %. Elles proviennent essentiellement de l'emprunt.

Les recettes de fonctionnement (332 millions d'euros) sont restées stables (+ 0.7 %).

La part du produit de la redevance versée par les collectivités adhérentes au SYCTOM couvre 85 % des recettes de fonctionnement, hors produits exceptionnels.

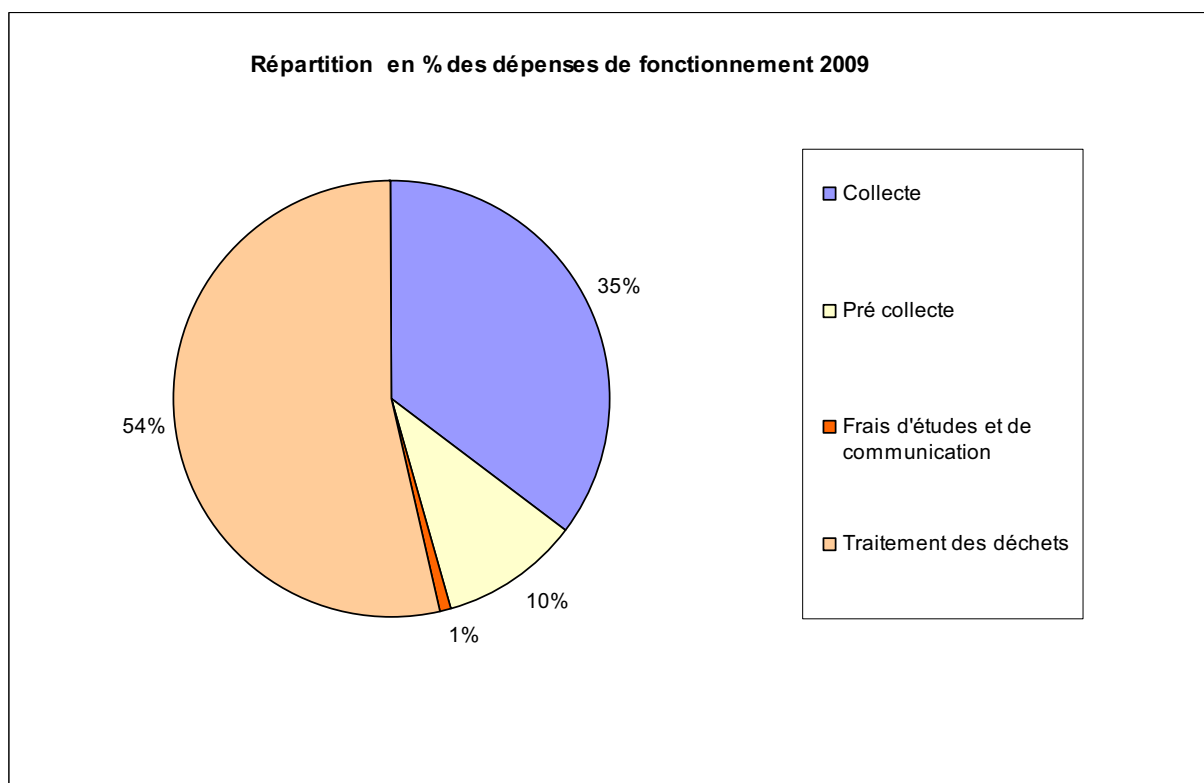
Les aides des éco-organismes, Éco-Emballages et Éco Folio principalement, sont passées de 18 millions d'euros en 2008 à 19,32 millions d'euros en 2009, en dépit de la baisse des tonnages. Cette évolution est due à l'application d'un meilleur soutien à la tonne du fait de la progression des emballages ménagers recyclables conformes aux prescriptions techniques minimales.

| Budget 2009 | Dépenses en € TTC | Variation 2008-2009 | Recettes en € TTC | Variation 2008 - 2009 |
|-----------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|------------------------------|
| Investissement | 123 119 249 | - 30.3 % (- 53 509 608 €) | 133 579 851 | - 27.7 % (- 51 082 796 €) |
| Fonctionnement | 310 169 797 | - 4.1 % (- 13 162 574 €) | 332 516 655 | + 0.7 % (+ 2 255 189 €) |

Budget du SYCTOM en 2009 – service Environnement (source : SYCTOM).

2.2.2- Les dépenses de la Ville de Vitry-sur-Seine

Les dépenses de fonctionnement du service se sont élevées à environ **5 710 000 €** en 2009 (+ 2.6 % par rapport à l'exercice précédent). Voir détails dans le tableau en annexe 1.



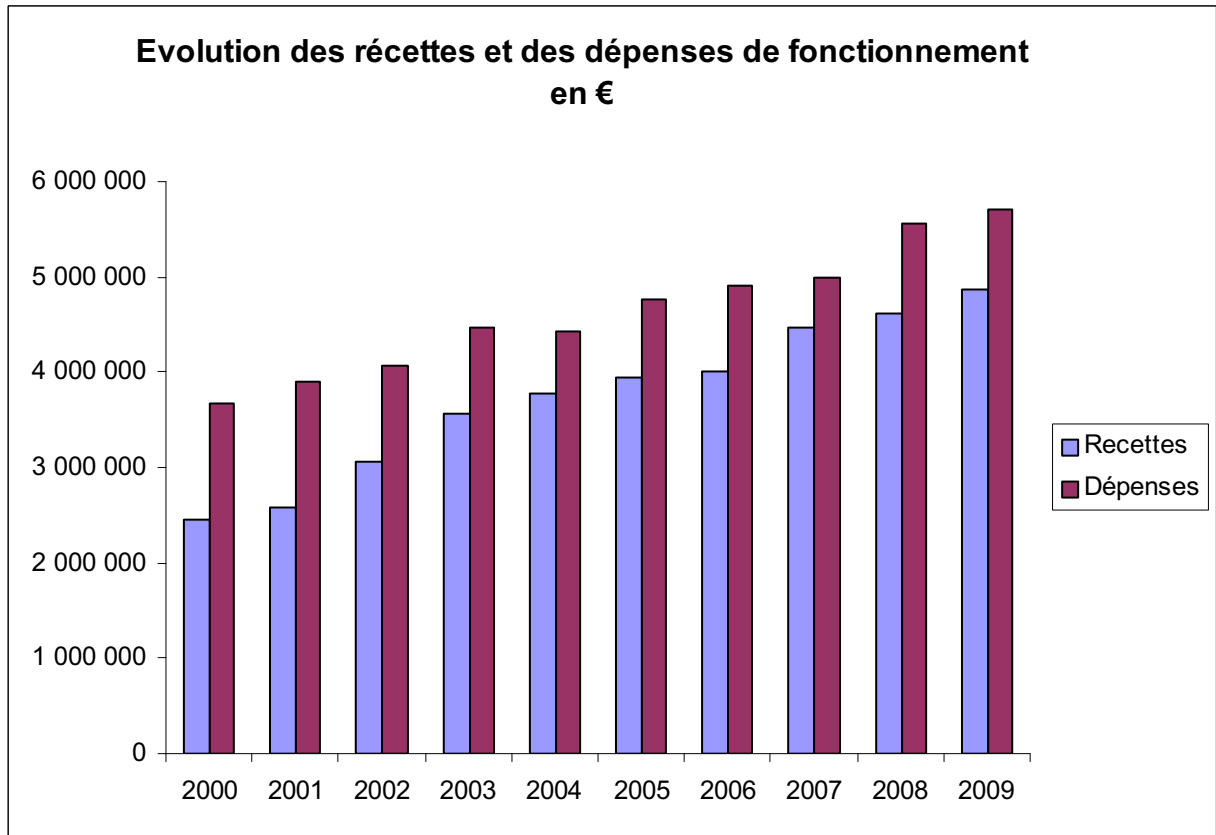
La participation versée par la ville au SYCTOM a augmenté de 3 % entre 2008 et 2009.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **4 873 507 €** (en intégrant les subventions) et proviennent essentiellement (83 %) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Voir détails dans le tableau en annexe 1.

| Budget réalisé en 2009 | Dépenses en € TTC | Variation 2008-2009 | Recettes en € TTC | Variation 2008-2009 |
|------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Fonctionnement | 5 709 982 | + 2.6 % | 4 873 507 | + 5 % |

Montant annuel des dépenses de fonctionnement du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine en 2008 .

L'augmentation des dépenses, par rapport à l'année 2008 correspond essentiellement à l'augmentation du coût du traitement facturé par le SYCTOM ainsi qu'à l'augmentation des coûts de collecte (collectes additionnelles, collecte des D3E, collecte et traitement des déchets toxiques). Les recettes ne couvrent pas la totalité des dépenses engagées. Le budget général de la collectivité intervient pour compenser cet écart.



Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement du service de collecte et de traitement de la Ville de Vitry-sur-Seine depuis 2000 (source : service Recettes et Entretien-Exploitation).

Dépenses de fonctionnement pour l'élimination des déchets ménagers

Les dépenses liées au traitement des déchets ménagers comprennent les participations versées au SYCTOM pour l'utilisation des unités d'incinération et de valorisation énergétique, des centres de tri et des déchetteries. Ce montant inclut une part calculée au nombre d'habitant et une part calculée selon les tonnages déversés. Dans le cadre du SYCTOM, les coûts supportés par les collectivités adhérentes sont ramenés à une valeur moyenne, tous types de déchets traités confondus, et valables pour l'ensemble du périmètre couvert par le Syndicat.

Le montant du traitement des déchets calculé au prorata des tonnages déversés est en 2009 de 2,467 millions d'euros (+ 6 % par rapport à 2008) et la participation au nombre d'habitants desservis s'élève à 596 611 € (+ 3 % par rapport à 2008).

| Tarif des redevances Syctom | Tarif 2009 | Tarif 2008 |
|--|---------------------------------|----------------------|
| Coût d'adhésion au SYCTOM (part habitant) | 7,14 €/hab (+ 1 %) | 7,07 €/hab |
| Coût du traitement des déchets (part tonnages) | 96.83 €/tonne (+ 8 %) | 90,07 €/tonne |

Les coûts réels de traitement, pour le SYCTOM, présentent des écarts importants selon la catégorie de déchets prise en charge :

| Filière de traitement | 2009 (€ / tonne) | 2008 (€ / tonne) | Evolution (%) |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Incinération | 83.36 | 68,92 | + 21 |
| Enfouissement | 92.58 | 91,46 | + 1.2 |
| Tri encombrants | 101.54 | 102,81 | - 1.2 |
| Tri des collectes sélectives | 199.82 | 201,39 | - 0.8 |

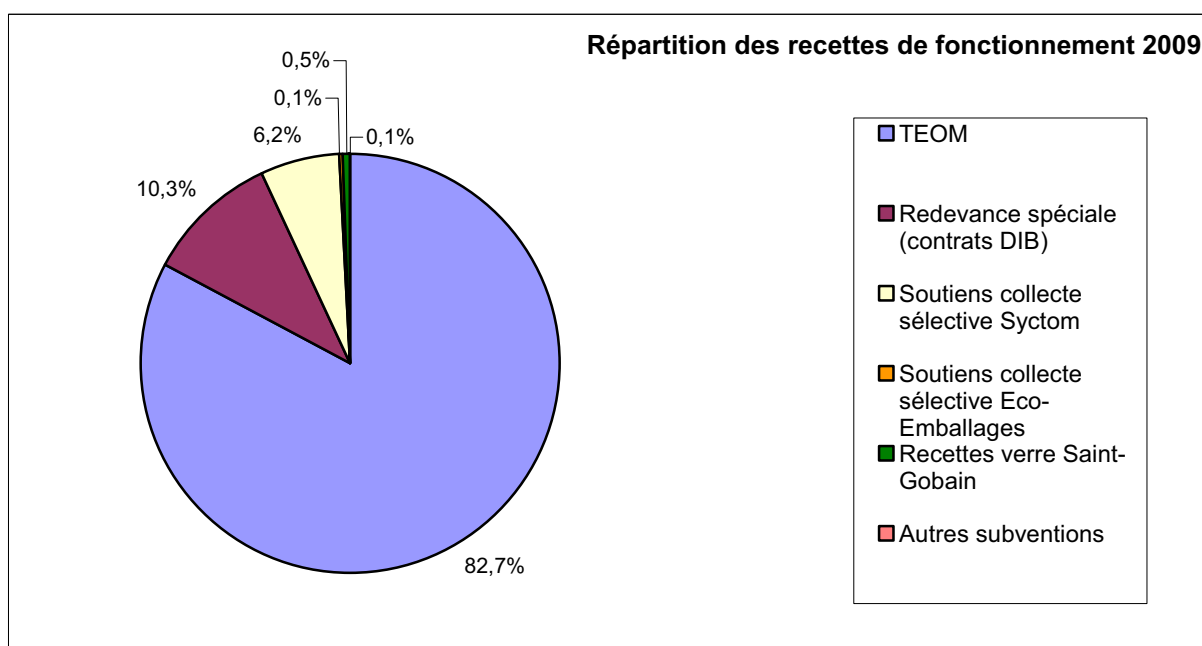
Le coût réel du traitement par les différentes filières pour le SYCTOM.

Le coût net du traitement des collectes sélectives est en baisse par rapport 2008 (- 0.8 %). En effet, la très légère croissance des coûts ramenés à la tonne a été compensée par la hausse relative des recettes à la tonne et ce, malgré l'effondrement des prix de reprise des matières secondaires car les soutiens des éco-organismes (Eco-emballages et Eco-Folio) ont compensé la baisse des ventes matières

La hausse du coût à la tonne de l'incinération (+ 21 %) s'explique par la mise en oeuvre des amortissements d'Isséane (+33,5 M€). En effet, le coût 2008 était à relativiser en sachant qu'une partie seulement de l'amortissement d'Isséane y avait été intégrée.

2.2.3- Les sources de financement

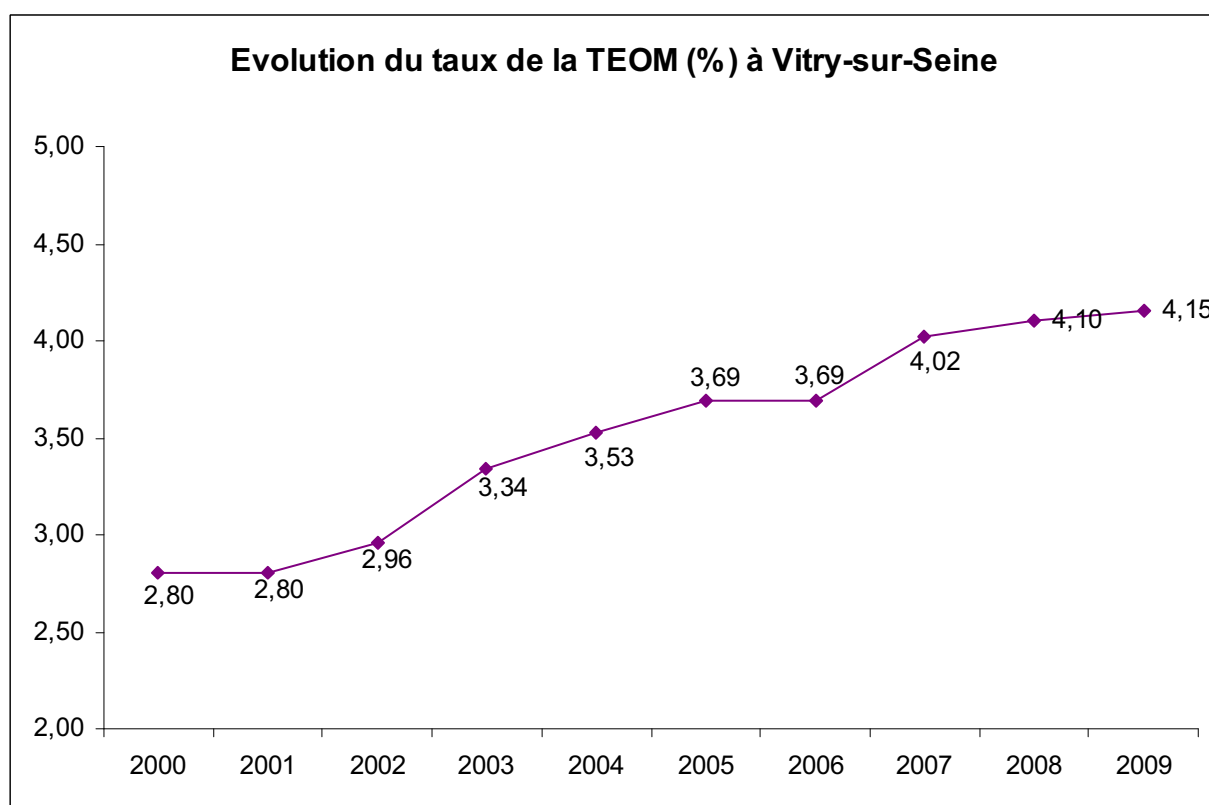
Le service est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la redevance spéciale perçue pour la collecte des déchets industriels banals (DIB) et les recettes issues de la valorisation des matériaux triés en collecte sélective. Le budget général de la collectivité et les subventions perçues pour le développement des collectes sélectives complètent le budget.



La TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un impôt direct qui porte sur les immeubles assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est redevable par les propriétaires ou les usufruitiers qui la répercutent, le cas échéant, de plein droit, sur les locataires. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est décidé, annuellement, par délibération du Conseil municipal, les services des Impôts étant chargés de procéder au recouvrement des sommes correspondantes. Plus de 20 600 redevables (entreprises ou particuliers) paient la TEOM à Vitry-sur-Seine.

Le taux de la TEOM, fixé par la collectivité, est de **4.15 %** en 2009 (4,10 % en 2008). Le produit perçu en 2009 atteint **4 031 537 euros**.



La redevance spéciale

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et l'élimination des déchets industriels banals (DIB). La perception de cette redevance est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 pour les communes qui ont opté pour la TEOM et qui collectent les déchets banals des activités, assimilables aux ordures ménagères. Depuis 1993, la Ville met à la disposition des commerçants, artisans et industriels le souhaitant, un service de collecte et de traitement des DIB, moyennant une redevance assise sur le volume des bacs mis à disposition, la densité des déchets produits et les fréquences de collecte.

Les bases de calcul de la redevance (prenant en compte le matériel, la collecte et le traitement) sont fixées chaque année par délibération du Conseil Municipal.

La redevance spéciale perçue en 2009, pour **118 contrats** de collecte, atteint **504 200 euros** (- 4 % par rapport à 2008 et aucun contrat supplémentaire).

Le montant de la redevance annuelle est établi comme suit pour 2009

- Forfait fixe de 108.4 € (+ 3.2 € par rapport à 2008)
- Tarif pour une collecte bi-hebdomadaire : 2.97 € par litre (stable par rapport à 2008)
- Tarif pour une collecte tri-hebdomadaire : 4.43 € par litre (stable par rapport à 2008)

Les recettes du tri

Pour inciter les collectivités adhérentes à développer la collecte sélective, le SYCTOM verse une incitation financière qui se monte à 125.89 € par tonne entrante.

Le soutien au tri du verre est versé par Eco-Emballages sur les reprises des matériaux triés et par Saint-Gobain pour la valorisation des matériaux.

| Catégorie de matériau trié | Prix reversé à la collectivité |
|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Emballages ménagers (Syctom) | 125.89 €/tonne |
| Journaux-magazines (Syctom) | 125.89 €/tonne |
| Verre (Saint Gobain) | 19,91 €/tonne |
| Verre (Eco-Emballages) | 3.09 €/tonne |

Barème appliqué en 2009 pour les recettes du tri des matériaux (source : SYCTOM, Eco-Emballages, Saint-Gobain).

Les subventions

Les reversements issus de la collecte des déchets électriques et électroniques, du tri des matériaux et les subventions de communication sur la collecte sélective correspondent à 7 % du montant total des recettes.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Principales actions réalisées en 2009 par la ville :

- En janvier, mise en service d'un 3^{ème} point de collecte des déchets toxiques des ménages (véhicule « Planète ») rue Gérard Philipe.
- Collecte des déchets :
 - o Depuis février, mise en place d'un passage supplémentaire le dimanche matin (secteurs centre ville, Rouget de Lisle et quelques sites excentrés) pour le ramassage des dépôts sauvages et des corbeilles de ville
 - o Arrêt du paiement des factures relatives au service de suivi informatique embarqué des collectes sélectives en raison de la non-réalisation de la prestation par le titulaire du marché.
- Renouvellement du marché de location et collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre et renouvellement du marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le papier.
- Signature d'un marché public avec le bureau d'étude Verdicité pour la réalisation d'une étude d'optimisation de la gestion des déchets.
Objectifs de l'étude : réaliser un diagnostic global du mode actuel de gestion des déchets afin d'identifier des leviers d'optimisation qui permettront à la ville d'engager une démarche d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers et assimilés et de sa communication.
- Signature d'un marché avec une agence de communication pour la mise en place d'une campagne globale de communication sur le thème des déchets.
Thèmes prévus : affiche générique, le tri des déchets, la gestion des déchets toxiques et des déchets électriques et électroniques, les déchets végétaux, la réduction des déchets à la source, les dépôts sauvages, les déjections canines.
Supports prévus : affiches, dépliants, panneaux sur bennes de collecte, exposition mobile, guide des déchets.
- Elaboration d'une procédure d'examen des demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : à compter du 1^{er} janvier 2010, les entreprises souhaitant une exonération de TEOM devront justifier d'une démarche développement durable au sein de leur établissement (ex : tri des déchets, réduction des déchets à la source, économies d'énergie, développement d'énergies renouvelables)
- Mise en place d'un groupe de travail ville-Bailleurs :
 - 1^{ère} réunion en juin : présentation des objectifs de groupe de travail et du projet de collecte automatisée des déchets
 - 2^{ème} réunion en novembre : réunion d'information à destination des gardiens et régisseurs et remise du « Guide gardiens »
- Lancement d'un marché de conception-réalisation pour la désignation du constructeur du futur réseau de collecte automatisée des déchets sur les quartiers Balzac, ZAC RN 305 Sud, 8 mai 19145 et Commune de Paris.

Principaux projets de la ville pour l'année 2010 :

- Dans le cadre du groupe de travail Bailleurs : rencontre avec chaque bailleur, sur site, afin d'identifier les problèmes relatifs au tri et à la collecte des déchets pour proposition de solution.
2^{ème} semestre 2010 : présentation du bilan de ces actions lors d'une réunion du groupe de travail.
- Attribution du marché de conception-réalisation pour la désignation du constructeur du futur réseau de collecte automatisée des déchets sur les quartiers Balzac, ZAC RN 305 Sud, 8 mai 19145 et Commune de Paris.
- Signature d'une convention avec l'Ademe et la Région Ile-de-France pour engager la commune dans un Programme Local de Prévention des Déchets.
Placé sous la maîtrise d'ouvrage de la commune, ce programme repose sur un contrat de performance pluriannuel, établi pour 5 ans, ouvrant droit à une aide forfaitaire annuelle en fonction de la réalisation des objectifs fixés : la réduction à minima de 7 % de la production d'ordures ménagères du territoire (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives).
- Mise en place d'une procédure de lutte contre les dépôts sauvages de déchets sur le domaine public (assermentation des agents, identification des auteurs des dépôts et verbalisation de ces derniers).
- Création d'un ou deux nouveaux points de collecte des déchets toxiques (véhicule Planète)
- Démarrage de la campagne de communication sur les déchets.
- Suivi de l'étude d'optimisation de la gestion des déchets et proposition d'un plan d'actions pour les années à venir.
- Participation à l'appel à candidature lancé par Eco-Emballages et l'Ademe pour la labellisation du service municipal de collecte des déchets ménagers (labels QualiTri et QualiPlus).
- Renforcement du secteur Déchets avec le recrutement d'un technicien déchets et d'animateurs déchets (tri et prévention).

Projets et perspectives du Syctom :

- Poursuivre les actions de prévention des déchets (information, sensibilisation, partenariats avec les associations et acteurs institutionnels, investissements dans de nouvelles installations) pour atteindre l'objectif de réduire à 300 000 tonnes d'ici 2013 le volume annuel de déchets stockés ou incinérés.
- Poursuivre la modernisation des équipements :
 - o Sont en construction : un centre de tri des collectes sélectives à Paris dans le 15^{ème} arrondissement, une unité de méthanisation à Romainville et une plate-forme fluviale à Bobigny.
 - o Sont en projet : un centre de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, deux centres de tri des collectes sélectives dans les 17^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris et un centre de transfert fluvial des objets encombrants à Paris XIII.
- Limiter le recours au stockage
- Développer le transport des déchets par fer ou voie d'eau
- Privilégier la valorisation organique dans les projets d'investissement à Ivry-Paris XIII et en Seine-Saint-Denis. La mise en oeuvre de procédés de méthanisation et de compostage permettra de produire de l'énergie et de rendre à la terre de la matière organique.

ANNEXE 1

Dépenses 2009

| | 2009 | 2008 | Variation |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Collecte | | | |
| Collecte Ordures ménagères | 980 931,51 € | 980 563,65 € | 0% |
| Collecte emballages et journaux-magasines – Porte à porte | 164 710,32 € | 167 767,56 € | -2% |
| Collecte verre – Porte à porte | 296 777,16 € | 302 286,12 € | |
| Location/maintenance et vidage des colonnes à verre | 20 132,01 € | 21 067,40 € | -4 % |
| Vidage des colonnes journaux-magasines | 6 391,95 € | 7 169,54 € | -11% |
| Réception et transfert du verre (sur site du verrier) | 2 940,58 € | 3 268,08 € | -10% |
| Collecte encombrants | 206 866,16 € | 177 259,61 € | + 17 % |
| Collecte déchets D3E* | 60 641,95 € | 51 171,51 € | 19% |
| Collecte/traitement déchets verts des ménages | 165 083,85 € | 166 405,44 € | -1% |
| Collecte/traitement toxiques des ménages | 106 588,14 € | 72 099,96 € | 48% |
| Sous-total collecte (hors frais de personnel et véhicules de la régie) | 2 011 063,63 € | 1 949 058,87 € | 3% |
| Pré collecte | | | |
| Acquisition bacs ordures ménagères | 169 655,91 € | 159 508,81 € | 6% |
| Acquisition bacs collecte sélective | 37 564,35 € | 52 201,17 € | -28% |
| Maintenance bacs ordures ménagères et suivi informatique | 208 632,17 € | 225 377,59 € | -7% |
| Maintenance bacs collecte sélective | 143 923,70 € | 138 246,64 € | 4% |
| Suivi informatique collecte sélective | 24 258,96 € | 30 325,30 € | -20% |
| Acquisition sacs déchets verts | 5 108,46 € | 5 338,98 € | -4% |
| Subvention travaux locaux tri sélectif (bailleurs) | 0,00 € | 0,00 € | |
| Sous-total pré-collecte | 589 143,55 € | 610 998,49 € | -4% |
| Autres frais d'exercice de la compétence | | | |
| Etudes modes de collecte, locaux déchets | 7 534,80 € | 45 426,47 € | -83% |
| Communication | 38 301,90 € | | |
| Sous-total autres frais (hors frais de personnel) | 45 836,70 € | 45 426,47 € | 1% |
| Traitement des déchets | | | |
| Redevance Syctom | 596 611,26 € | 560 806,54 € | 6% |
| Traitement Syctom | 2 467 326,92 € | 2 401 676,90 € | 3% |
| Sous-total traitement | 3 063 938,18 € | 2 962 483,44 € | 3% |
| TOTAL DEPENSES | 5 709 982,06 € | 5 567 967,27 € | 3% |

*Définitions :

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

Recettes 2009

| | 2009 | 2008 | Variation |
|---|--------------------|--------------------|------------------|
| TEOM | 4 031 537,00 € | 3 838 104,00 € | 5 |
| Redevance spéciale (DIB)* | 504 198,60 € | 527 794,96 € | -4 |
| Soutien aux collectes sélectives | | | |
| Soutien collectes sélectives (SYCTOM) | 303 098,83 € | 223 377,45 € | 36 |
| Soutiens verre trié (Eco-Emballages) | 4 027,75 € | 4 250,91 € | -5 |
| Recettes verre (St Gobain) | 25 952,29 € | 25 570,93 € | 1 |
| Soutien collecte D3E*(Eco-Systèmes) | 2 942,81 € | 2 226,00 € | 32 |
| Subventions pour communication (Eco-Emballages) | 1 750,15 € | 2 065,66 € | -15 |
| TOTAL RECETTES | 4 873 507 € | 4 623 390 € | 5 |

*Définitions :

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

DIB : déchets industriels banals (déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères)

RÉALISATION DU RAPPORT ANNUEL

Elue en charge du secteur propreté et collecte des déchets ménagers :

Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, adjointe au Maire.

Rédaction du rapport:

Service Environnement / Secteur Déchets - Energie, Ville de Vitry-sur-Seine.

Sources utilisées :

- Rapport d'activité 2009 du SYCTOM
- Données fournies par les services Exploitation-Entretien et Comptabilité de la Direction Voirie-Environnement
- Données fournies par la Direction des Services Financiers de la Ville

Pour recycler, il faut trier !

Bouteilles en plastique



Boîtes métalliques, briques, cartons, journaux



┌ Aucun sac dans le bac ┐

Bouteilles, pots, bocaux en verre



Déchets alimentaires, emballages non recyclables

┌ Les piles et produits toxiques ne vont dans aucun bac ┐



Un doute ?
N'hésitez pas,
jetez dans
le bac marron

vitry-sur-seine